

Première Réunion des Signataires | *Abou Dhabi, EAU, 9-11 décembre 2012*

## RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MDE RAPACES

### Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la Réunion

1. M. Bert Lenten, Secrétaire exécutif adjoint et Administrateur responsable du Secrétariat de la CMS, ouvre la réunion. Il souhaite la bienvenue aux participants à la réunion (voir la liste des participants en annexe I) et remercie les hôtes, le Gouvernement des Émirats arabes unis pour son engagement renouvelé dans le soutien à l'Unité de coordination intérimaire, et le Gouvernement du Royaume-Uni pour son appui financier à la réunion. Il s'agit de la deuxième réunion tenue aux Émirats arabes unis se rapportant au MdE Rapaces et au Bureau CMS - Abou Dhabi.
2. L'Unité de coordination intérimaire a connu quelques changements de personnel depuis sa mise en place. Lyle Glowka, ancien Administrateur des Accords de la CMS et actuel Conseiller juridique principal à la Convention sur la diversité biologique, prendra les fonctions de Coordinateur exécutif du Bureau CMS - Abou Dhabi en février 2013.
3. Le MdE a été conclu en octobre 2008 et est entré en vigueur le mois suivant. Il compte aujourd'hui 40 Signataires (39 pays et l'Union européenne). La présence d'un grand nombre d'États de l'aire de répartition est également notée et certaines ONG expriment leur souhait de s'associer au MdE.
4. Depuis la dixième Conférence des Parties à la CMS (COP10) l'année passée, au cours de laquelle 29 résolutions ont été adoptées, des progrès ont été accomplis sur un certain nombre de questions, notamment en ce qui concerne la résolution 10.28 sur le Faucon sacré, au sujet duquel un rapport détaillé sera présenté plus tard au cours de la réunion.
5. L'ordre du jour de la réunion est ambitieux, incluant l'élaboration de stratégies nationales, l'adoption de procédures d'inscription de nouvelles espèces à l'annexe du MdE, la création d'un Groupe consultatif technique, ainsi que les questions financières. Les questions relatives à la chasse et l'abattage des rapaces, en particulier des Faucons de l'Amour en Inde, ont été soulevées lors de la récente réunion du Comité permanent de la CMS.
6. **Dr Sheikha Al Dhaheri**, Directeur exécutif du secteur de la biodiversité terrestre et marine de l'Agence pour l'Environnement - Abou Dhabi (EAD), prononce une allocution de bienvenue au nom de S.E. Mohammed Ahmed Al Bowardi, Directeur général de l'EAD. Le texte de l'allocution est joint en annexe II.

*\*Document réédité pour des raisons techniques.*

7. **Dr Salim Javed**, Gestionnaire de l'évaluation de la biodiversité terrestre et de la conservation à l'EAD, fait une présentation sur les rapaces dans les Émirats arabes unis et sur les oiseaux d'eau de la voie de migration d'Asie centrale.

8. **M. Lenten** présente Nick Williams, Administrateur de programme chargé des rapaces à l'Unité de coordination intérimaire (ICU - Interim Coordinating Unit), en poste depuis un peu plus d'un an et qui a donné un nouvel élan au MdE après le départ de son prédécesseur.

9. **M. Nick Williams** décrit sa nomination comme « *un rêve devenu réalité* ». Il fait ensuite une brève allocution de bienvenue décrivant la création du MdE Rapaces il y a presque exactement dix ans. Le texte de l'allocution de M. Williams est présenté en annexe III.

## **Point 2 de l'ordre du jour. Cérémonie de signature pour les nouveaux Signataires**

10. Le représentant de la **Somalie**, M. Ahmed Osman, Directeur de la faune, ministère des Pêches, des Ressources marines et de l'Environnement, signe le MdE Rapaces au nom de son ministère.

11. **M. Williams** déclare que cette signature porte le nombre total des Signataires à 41, dont 40 États de l'aire de répartition, ainsi que l'Union européenne. La liste des Signataires potentiels est longue et il est à espérer que d'autres États de l'aire de répartition signeront le MdE dans les mois à venir.

12. Au cours de l'après-midi de la deuxième journée, le **Niger** devient le 42<sup>e</sup> Signataire du MdE. Son délégué, M. Laoual Abagana Ali, donne un bref discours présentant la manière dont son pays a l'intention de respecter ses obligations pour conserver des rapaces.

## **Point 3 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion**

### **3.1. Ordre du jour provisoire et liste des documents**

13. **M. Lenten** renvoie les participants vers les deux documents suivants : CMS/Raptors/MoS1/Doc.3.1/Rev.2 *Ordre du jour provisoire et liste des documents* et CMS/Raptors/MoS1/Doc.3.1/Annex I *Tâches et objectifs principaux de la 1<sup>ère</sup> Réunion des Signataires du MdE Rapaces*.

### **3.2. Ordre du jour provisoire annoté et programme**

14. **M. Lenten** renvoie ensuite les participants vers le document suivant : CMS/Raptors/MoS1/Doc.3.2/Rev.1 *Ordre du jour provisoire annoté et programme*.

15. **M. Lenten** fait observer que la plupart des travaux de la réunion devront probablement être menés dans des groupes de travail. Le programme laissera la possibilité aux groupes de se réunir en fonction de leurs besoins. Il invite les participants à formuler des commentaires sur l'ordre du jour provisoire ainsi que sur l'ordre du jour provisoire annoté et le programme.

16. En l'absence de commentaires, **M. Lenten** passe aux questions relatives à la mise en place d'un groupe de travail. L'un des points clés sera la proposition d'un Groupe consultatif technique (TAG - Technical Advisory Group) et les questions connexes. La mise en place précoce d'un groupe de travail sur le TAG pourrait être utile. Les participants sont invités à se prononcer sur cette proposition et à identifier d'autres questions qui pourraient être confiées à un groupe de travail.

17. Le **Royaume-Uni** soutient la création d'un groupe de travail sur le TAG et estime qu'il serait également utile de discuter des questions financières au sein d'un groupe de travail.

18. Le **Tchad** demande dans quel cadre auront lieu les discussions sur le Règlement intérieur adopté provisoirement au titre du point 4 de l'ordre du jour.

19. **M. Lenten** propose qu'un second groupe de travail soit créé pour traiter un ensemble de questions incluant le Règlement intérieur, les pouvoirs et les questions financières. La Réunion accepte cette proposition.

#### **Point 4 de l'ordre du jour. Adoption du Règlement intérieur**

20. **M. Lenten** renvoie les participants vers le document CMS/Raptors/MoS1/Doc.4/Rev.2 *Adoption du Règlement intérieur* et invite l'ICU à présenter ce point de l'ordre du jour.

21. **M. Williams** rappelle que l'article 13 du MdE précise que la MoS1 doit adopter le Règlement intérieur. Lors de la rédaction du Doc.4/Rev.2, l'ICU s'est efforcé de maintenir une continuité avec la Famille CMS en se référant au Règlement intérieur utilisé lors de la COP10 de la CMS ainsi qu'à l'expérience acquise dans le cadre du MdE Requins. Il souligne que l'instrument concernant les rapaces est un MdE, et non un Accord, et que de ce fait il n'est pas juridiquement contraignant mais est fondé sur le consensus et sur une approche volontaire. Il est demandé à la Réunion d'envisager d'adopter le projet de Règlement intérieur présenté dans le Doc.4/Rev.2 pour cette réunion et les futures sessions de la MoS.

22. **M. Lenten** sollicite des commentaires. L'**Union européenne** (UE) remercie l'ICU pour le projet de Règlement intérieur qu'elle soutient d'une manière générale. Toutefois, elle souhaite proposer les amendements suivants :

##### Article 4 - Pouvoirs

Remplacer « *Chef d'un organe exécutif* » par « *l'autorité compétente* ».

##### Article 12 – Vote

Ajouter une phrase conformément à l'article I, paragraphe 2 du texte de la CMS :

*« Sans préjudice aux dispositions de l'article 2, paragraphe (b), chaque représentant dûment accrédité conformément à l'article 4 dispose d'une voix. Les organisations d'intégration économique régionale (OIER), signataires du présent MdE dans les domaines relevant de leur compétence, exercent leur droit de vote avec un nombre de voix égal au nombre de leurs États membres signataires du MdE. Une OIER ne doit pas exercer son droit de vote si ses États membres exercent le leur, et inversement ».*

23. Le **Royaume-Uni** a examiné l'ordre du jour et fait remarquer qu'il inclut un certain nombre de points relatifs aux procédures, notamment les points 13.3, 13.4 et 14.2. Ceux-ci pourraient être traités de façon plus appropriée par le Règlement intérieur. Le Royaume-Uni a également un certain nombre de suggestions d'ordre rédactionnel à proposer. Il pourrait donc être utile de mettre en place un petit groupe de travail pour examiner cette question.

24. **M. Lenten** propose d'adopter provisoirement le Règlement intérieur, tel qu'il figure dans le Doc.4/Rev.2, puis de revenir plus tard au cours de la réunion sur le texte révisé après examen par le Groupe de travail comme l'a suggéré le Royaume-Uni. Il invite le Royaume-Uni à prendre l'initiative de convoquer ce Groupe. La réunion approuve cette proposition.

25. L'**Afrique du Sud** suggère que l'article sur les pouvoirs, sous- paragraphe (c) soit amendé par l'ajout d'une échéance pour la dernière soumission acceptable des pouvoirs, lorsque des participants ne sont pas en mesure de les présenter en début de réunion.

26. Le Groupe de travail entreprend ensuite ses délibérations au cours de la Réunion et en rend compte lors de la dernière journée.

27. Le dernier jour de la Réunion, après avoir remercié tous les membres du Groupe de travail pour leur engagement, le **Royaume-Uni** déclare que deux des sessions du Groupe ont été consacrées à l'examen du Règlement intérieur. Le projet de document final est délibérément aussi concis que possible, et une attention particulière lui a été portée pour qu'il soit facile à suivre. Il s'appuie sur diverses sources, notamment le Doc.13.3 *Procédures pour la modification du texte du MdE et ses annexes*, avec l'intention d'obtenir un document composite unique. Il a toutefois été décidé de traiter séparément la question relative aux Partenaires coopérants, car il semble qu'il s'agisse d'une question distincte.

28. Des recommandations sont alors présentées afin que la MoS :

- Encourage l'Unité de coordination à produire des documents dans d'autres langues, telles que l'arabe, lorsque des ressources sont disponibles à cette fin ;
- Adopte la procédure relative à l'association de Partenaires coopérants au MdE (voir aussi le point 13.4 ci-après) ;
- Décide d'inclure dans le Règlement intérieur des éléments sur la façon dont le texte du MdE peut être amendé et sur les modalités de convocation des Réunions des Signataires ;
- Décide d'adopter le Règlement intérieur tel que détaillé dans le projet de texte présenté par le Groupe de travail.

29. Le Président, Professeur Galbraith (voir point 5 de l'ordre du jour), exprime sa gratitude au Royaume-Uni pour avoir produit un tel document simplifié. Il laisse ensuite à la Réunion la possibilité de commenter la proposition section par section.

30. Le **Secrétariat de la CMS** suggère que la formulation de l'article 2.3 soit élargie afin que les réunions puissent être organisées dans des locaux des Nations Unies, tels que ceux de Bonn, et pas seulement au siège de l'Unité de coordination, si aucun Signataire ne se propose comme hôte. Cela est accepté avec l'ajout de texte proposé par le Royaume-Uni concernant le rapport coût-efficacité.

31. À la suite d'une intervention du **Tchad** sur le rôle des ministères des Affaires étrangères dans l'émission des pouvoirs, une brève discussion a lieu sur le statut du MdE. **M. Williams** déclare qu'il est approprié que les pouvoirs soient émis par le ministère compétent, mais il convient que dans de nombreux pays, cela ne soit pas possible. Le **Royaume-Uni** déclare que l'ajout de la formule « *ou d'un organe de niveau plus élevé* » est destinée à tenir compte de ces circonstances.

32. En ce qui concerne l'article 14 sur les langues utilisées à la MoS, l'**Arabie saoudite** souligne l'importance de disposer d'une version en langue arabe des documents clés de la réunion et pas seulement du texte du MdE, lorsque les ressources le permettent. Le **Président** accepte et demande à ce que ce point soit expressément mentionné dans le rapport de la MoS.

33. Concernant l'article 15 et les rapports de la MoS, la **Suisse** demande à ce que soit confirmé que les États de l'aire de répartition non signataires recevront bien des copies des rapports, et de même, qu'ils seront bien informés de la date et du lieu des réunions (article 2.4).

34. Comme il n'y a pas d'autre commentaire ni d'autre proposition d'amendement, le Règlement intérieur est adopté pour une utilisation lors de futures sessions de la MoS. Voir texte en annexe IV.

## Point 5 de l'ordre du jour. Élection du Président et du Vice-Président

35. Au nom du Secrétariat de la CMS, M. Lenten invite la MoS à considérer la candidature du **Professeur Colin Galbraith**, du Royaume-Uni mais agissant à titre indépendant, à la fonction de Président, et celle de **Dr Sheikha Al Dhaheri**, Directeur exécutif de la biodiversité marine et terrestre, Agence pour l'Environnement - Abou Dhabi, Émirats arabes unis, à la fonction de Vice-Président. La Réunion accepte et, en l'absence de toute autre candidature, les deux candidats sont élus.

36. **Pr Galbraith** rappelle qu'il a eu l'honneur de présider les deux réunions de négociations menant à la conclusion du MdE Rapaces. Il précise qu'il présidera la réunion à titre indépendant. Il souligne que les rapaces sont des indicateurs de la santé environnementale et constituent un élément clé de notre existence et de notre culture. La MoS1 représente une réelle opportunité pour donner vie au MdE, en mettant en place des fonctions et des processus clairs qui conduiront à des mesures de conservation. Il adresse particulièrement ses remerciements aux Émirats arabes unis et au Royaume-Uni pour leur soutien à la MoS.

## Point 6 de l'ordre du jour. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

37. **M. Lenten** fait remarquer que le projet de Règlement intérieur inclut un processus formel pour la mise en place à chaque MoS d'un Comité de vérification des pouvoirs. Toutefois, il se demande s'il ne serait pas préférable d'opter pour un processus plus léger prévoyant l'examen des pouvoirs par un petit groupe composé du Président, du Vice-Président et du Secrétariat.

38. Le **Président** rappelle que le MdE n'est pas un instrument juridiquement contraignant, et que la suggestion de M. Lenten correspond donc une procédure logique et rationnelle. Il invite la Réunion à se prononcer.

39. En l'absence de commentaires de la part des participants, le **Président** conclut que les pouvoirs de la présente réunion devront être examinés par le Président, le Vice-Président et le Secrétariat, et que le Groupe de travail sur le Règlement intérieur et les questions connexes devra approfondir cette question pour les MoS à venir.

### Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

40. Le rapport final de la Commission de vérification des pouvoirs indique que des pouvoirs ont été présentés par les 21 Signataires présents à la réunion, et que 19 d'entre eux ont été jugés en bonne et due forme, bien que les documents présentés par le Burundi et le Tchad ne soient que des copies. Ces deux Signataires sont priés d'envoyer les documents originaux à l'Unité de coordination au cours du mois suivant la clôture de la Réunion. Les pouvoirs de la Roumanie et de la Slovaquie ne sont pas conformes aux exigences requises.

## Point 7 de l'ordre du jour. Admission des Observateurs

41. Les deux documents liés à ce Point sont : CMS/Raptors/MoS1/Doc.7 *Admission des Observateurs* et CMS/Raptors/MoS1/Doc.7/Annex I *Liste des observateurs pour lesquels l'autorisation d'assister à l'assemblée est demandée* (au 8 décembre 2012).

42. Le **Président** souligne le fait que le MdE cherche à être largement ouvert, et qu'il est important d'associer les États de l'aire de répartition non signataires, les organisations intergouvernementales et les ONG. À l'invitation du Président, la Réunion approuve l'admission des Observateurs mentionnés dans le Doc.7/Annex I.

## Point 8 de l'ordre du jour. Déclarations des Signataires et des Observateurs

43. Le **Président** invite les Signataires et les Observateurs à contribuer par des déclarations orales ou écrites. Il encourage particulièrement les États de l'aire de répartition observateurs à présenter leurs avancées vers la signature du MdE.

44. L'**Union européenne** annonce qu'elle fournira une déclaration écrite au Secrétariat.

## Point 9 de l'ordre du jour. Rapport de l'Unité de coordination intérimaire

45. **M. Williams** présente le document CMS/Raptors/MoS1/Doc.9 *Rapport de l'Unité de coordination intérimaire* et ses quatre annexes : *Guide pour les points de contact nationaux du MdE Rapaces, Formulaire pour désigner un Point de contact, Liste des Points de contact nationaux désignés à ce jour*, et un résumé des principales communications émises par l'ICU depuis sa création en 2009.

46. Le Document 9 décrit la façon dont le MdE a été conclu après deux réunions de négociation (Loch Lomond, Royaume-Uni, octobre 2007 et Abou Dhabi, Émirats arabes unis, octobre 2008) ainsi que l'offre d'accueil de l'ICU proposée par l'Agence pour l'Environnement - Abou Dhabi au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis, discutée et acceptée à la COP9 de la CMS. Un accord de financement sur trois ans a été signé en octobre 2009, puis a été prolongé de trois années supplémentaires jusqu'en 2015, avec une promesse de financement futur au-delà de cette période.

47. L'ICU est devenue opérationnelle en août 2009, mais, lorsque le premier Administrateur de programme a soudainement quitté son poste, les progrès dans la mise en œuvre du MdE ont alors cessé jusqu'à la nomination de M. Williams. M. Williams est secondé par une Administratrice de programme associée (à mi-temps), deux autres membres du personnel et des stagiaires partagés avec le Secrétariat du MdE Dugong.

48. Le nombre de Signataires est passé de 28 à l'origine à maintenant 42 (41 pays et l'Union européenne), auxquels s'ajoutent trois Partenaires coopérants, à savoir le Secrétariat de la CMS, BirdLife International et l'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie.

49. L'ICU cherche à recruter de nouveaux Signataires et, à cette fin, a produit un document sur les avantages et les obligations liés au MdE. Dix-sept autres pays ont exprimé leur intérêt à signer le MdE ultérieurement.

50. Chaque Signataire doit désigner un Point de contact national et en communiquer le nom et les coordonnées à l'ICU. À ce jour, 23 Signataires l'ont fait. Ceux qui ne l'ont pas encore fait sont priés de transmettre ces informations dès que possible. Une liste des Points de contact nationaux sera maintenue par l'ICU et mise en ligne sur les pages Web du MdE. Des lignes directrices ont été rédigées par l'ICU pour conseiller les Points de contact quant à leur rôle.

51. L'ICU joue un rôle actif dans la communication sur les progrès réalisés et la transmission des informations auprès des Signataires. Un dépliant bilingue a été publié pour promouvoir le MdE et des pages Web dédiées ont été créées sur le site Web de la CMS. L'ICU travaille en étroite collaboration avec la CMS à la refonte du site Web actuellement envisagée. Des traductions de courtoisie non officielles du texte du MdE ont été publiées en arabe et en russe.

52. L'ICU a préparé une longue liste des réunions auxquelles l'Administrateur de programme a participé depuis qu'il a pris ses fonctions. Les principales activités comprennent la participation à un événement organisé conjointement par l'ICU et le partenaire français de BirdLife pour la Journée mondiale des oiseaux

migrateurs, juste avant la MOP de l'AEWA. Il a également participé au Sommet panafricain sur les vautours qui s'est tenu au Kenya. L'ICU a célébré la Journée de sensibilisation sur les vautours (Vulture Awareness Day) et est sur le point de signer un contrat avec le partenaire bulgare de BirdLife au sujet d'un projet sur le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*) en Afrique du Nord.

53. Le partenaire bulgare de BirdLife, la BSPB, a obtenu un financement LIFE+ pour entreprendre des travaux de conservation du Vautour percnoptère dans la région des Balkans. L'ICU a confié à la BSPB un projet relatif à l'amélioration des capacités de travail de terrain dans les zones d'hivernage de l'espèce au Tchad et au Soudan. M. Stoyan Nikolov fera une présentation détaillée du projet plus tard dans l'ordre du jour (voir ci-après point 11.1.b de l'ordre du jour).

54. Le cycle de travail annuel a débuté en juillet et a été principalement financé par la subvention de l'UAE. Une grande partie de l'année en cours a été dédiée à la planification de la MoS, au cours de laquelle il est souhaité que les Signataires s'accordent sur la mise en place de l'Unité de coordination. Sous réserve des ressources disponibles, des ateliers de renforcement des capacités sont envisagés pour soutenir les Signataires dans l'élaboration de leurs stratégies nationales ou régionales.

55. Le Groupe de travail sur le Faucon sacré a été créé après la COP10 de la CMS. Les principales activités du Groupe ont été centrées sur l'élaboration du plan de travail au cours de l'été et la recherche de financements pour l'Atelier des parties prenantes prévu en 2013.

56. En octobre 2012, un appel a été lancé pour recruter un consultant chargé d'élaborer le Plan d'action international par espèce pour le Faucon concolore (*Falco concolor*), une espèce classée *Quasi menacée* dans la Liste rouge de l'UICN, et sur laquelle davantage d'informations sont nécessaires. Il est prévu que le consultant soit recruté en janvier et commence à travailler en mars 2013.

57. Lors de la COP10 de la CMS, la question de la lutte contre l'empoisonnement a été discutée et un groupe de travail a été mis en place. L'empoisonnement touche une grande diversité d'espèces, mais les rapaces, en tant que consommateurs de charognes et d'insectes, y sont particulièrement vulnérables. M. Williams de l'ICU a participé au comité de pilotage et le Groupe de travail est en train de recruter un coordinateur. Un rapport sur les conclusions du Groupe sera soumis à la COP11 de la CMS.

58. En collaboration avec le MdE Dugong, l'ICU travaille sur une initiative de collecte de fonds afin de rechercher des financements supplémentaires qui permettraient de réaliser davantage d'actions.

59. Bien que l'existence d'un Groupe consultatif technique (TAG) ne soit pas mentionnée dans le texte d'un MdE, l'ICU recommande fortement qu'il soit créé afin de fournir des informations scientifiques fiables sur lesquelles appuyer les décisions des Signataires.

60. Tout est mis en œuvre pour veiller à ce que la présence en ligne du MdE sur le site Web de la CMS soit régulièrement actualisée. L'ICU travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat de la CMS sur la structure d'un site Web remanié et amélioré.

61. L'ICU continuera également à collaborer avec la CMS et l'AEWA sur la Journée mondiale des oiseaux migrants et participera à la Journée internationale de sensibilisation sur les vautours.

62. **M. Williams** conclut son exposé en exhortant les Signataires qui ne l'ont pas encore fait à désigner leur Point de contact national et à faire part de leurs suggestions au sujet d'autres éléments à inclure dans le plan de travail.

63. La **France** félicite toutes les personnes ayant participé à la préparation de la réunion et, en particulier, accueille favorablement la traduction des documents en français. Il est noté que l'ICU est devenue très

dynamique depuis l'arrivée de M. Williams. Le Point de contact français vient d'être nommé, son nom et ses coordonnées ne figurent donc pas encore sur la liste la plus récemment diffusée.

64. Le **Sénégal** souscrit aux observations formulées par la France et note la forte proportion de documents disponibles dans les deux langues. Le Sénégal pose des questions sur les critères de sélection des stagiaires qui travaillent à l'ICU et sur leurs conditions d'accueil. En ce qui concerne les stratégies nationales, le Sénégal rappelle qu'avant l'arrivée de M. Williams, il avait été demandé aux Signataires s'ils avaient besoin de soutien financier ou technique. Le Sénégal avait répondu, mais n'a reçu aucune autre communication depuis lors.

65. **M. Williams** répond que le Bureau CMS - Abou Dhabi suit les règles de l'ONU et les procédures de la CMS en ce qui concerne les stagiaires. Les stagiaires sont en grande partie recrutés localement car il n'y a pas de financement disponible pour couvrir les frais de déplacement et d'hébergement. Ces derniers mois, cinq stagiaires issus de divers horizons universitaires ont été accueillis. **M. Lenten** ajoute que la CMS a mis en œuvre un programme de stages depuis plus de cinq ans. Les candidats sont interrogés au préalable et doivent passer un minimum de trois mois au sein du Secrétariat. La majorité des stagiaires vient d'Europe, mais toutes les régions sont représentées.

66. **M. Williams** n'est pas au courant de l'appel lancé vis-à-vis de demandes d'assistance financière et technique. Il pense que la MoS pourrait apporter des orientations en indiquant si des fonds devraient être alloués à la collaboration internationale et en précisant les critères de financement individuel des différents pays. Il déclare qu'avec 130 États de l'aire de répartition, les ressources risqueraient d'être réparties de façon trop éparse si chaque pays devait bénéficier d'un soutien.

67. Le **Président** suggère que la question du financement des Signataires soit traitée par le Groupe de travail sur les questions financières et de procédures. Il pense que le travail international devrait être la priorité.

68. Le **Tchad** soutient le Sénégal en rappelant que, lors de la deuxième réunion de négociation, la somme de 5000 USD avait été mentionnée, et entreprend de retrouver les documents relatifs à ce sujet. Le Président suggère que l'Administrateur de Programme s'entretienne avec le Sénégal et le Tchad pendant la pause afin de clarifier cette question.

69. Après avoir remercié les Émirats arabes unis pour leur soutien au MdE, la **Guinée équatoriale** unit sa voix à celles du Sénégal et du Tchad, et indique que la nomination de son Point de contact a été envoyée au Ministre et doit être confirmée sous peu.

70. Le **Président** demande à la MoS de prendre note du rapport et félicite M. Williams et ses collègues pour leur approche dynamique et productive, et pour avoir redonné vie à l'ICU. Il est convaincu que ce travail de qualité se poursuivra.

#### **Point 10 de l'ordre du jour. COP10 de la CMS : résultats concernant le MdE Rapaces**

71. Le **Secrétaire exécutif adjoint de la CMS** (M. Lenten) présente les documents CMS/Raptors/MoS1/Doc.10 CMS COP10 *COP10 de la CMS: Résultats intéressant le MdE Rapaces* et CMS/Raptors/MoS1/Doc.10 Annex I *Processus d'élaboration du futur Plan stratégique pour les espèces migratrices - Rapport de la 1<sup>ère</sup> Réunion du Groupe de travail sur le Plan stratégique, 5-6 novembre 2012*

72. **M. Lenten** attire l'attention des participants sur les résolutions de la COP10 de la CMS suivantes, et résume brièvement les activités actuelles et prévues relatives à la mise en œuvre de ces décisions :

- Résolution 10.3 *Le rôle des réseaux écologiques pour la conservation des espèces migratrices*

- Résolution 10.5 *Plan stratégique de la CMS 2015–2023*
- Résolution 10.6 *Activités de renforcement des capacités 2012-2014*
- Résolution 10.7 *Sensibilisation et communication*
- Résolution 10.9 *Structure et stratégies futures de la CMS et de la Famille CMS*
- Résolution 10.10 *Conseils sur la conservation globale des voies de migration et sur les politiques possibles*
- Résolution 10.11 *Lignes électriques et oiseaux migrateurs*
- Résolution 10.13 *Nomenclature normalisée des oiseaux figurant aux Annexes de la CMS*
- Résolution 10.18 *Directives sur l'intégration des espèces migratrices dans les Stratégies et les Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et d'autres conclusions de la COP10 de la CDB*
- Résolution 10.19 *Conservation des espèces migratrices à la lumière du changement climatique*
- Résolution 10.22 *Maladies de la faune sauvage et espèces migratrices*
- Résolution 10.26 *Réduire le risque d'empoisonnement des oiseaux*
- Résolution 10.28 *Faucon sacre Falco cherrug*

73. Se référant en particulier à la résolution 10.5 et au document CMS/Raptors/MoS1/Doc.10 Annex I, **M. Lenten** déclare que l'objectif est d'élaborer un cadre global et un programme commun à tous ceux qui travaillent sur les espèces migratrices. Il rappelle que l'actuel Plan stratégique de la CMS a été prolongé (par la COP10) jusqu'en 2014 et que le nouveau Plan stratégique couvrira la période 2015 à 2023. Une attention particulière sera accordée à la réalisation des Objectifs d'Aichi lorsqu'ils concernent les espèces migratrices. Un Groupe de travail ayant une représentation régionale diversifiée a été créé pour faire progresser l'élaboration du nouveau Plan stratégique, et un projet de document sera soumis pour examen par les Parties à la COP11 de la CMS en 2014. Un intensif processus de consultation est en cours et, à l'issue de celle-ci, un premier projet de document sera prêt pour examen par le Groupe de travail en 2013. Les réunions du Groupe de travail sont ouvertes aux observateurs et la participation du MdE Rapaces est la bienvenue dans le processus. L'objectif est de produire un document court et ciblé qui identifie les résultats de haut niveau et à long terme capables de hisser la CMS à un niveau supérieur, de susciter un soutien politique et de garantir une meilleure visibilité. Le nouveau Plan stratégique sera complété par un « Guide d'accompagnement », qui inclura des orientations relatives à la mise en œuvre s'adressant aux instruments de la CMS et aux Parties. Une page du site Web de la CMS sera dédiée au processus du Plan stratégique.

74. La **Hongrie** rappelle que le Faucon sacre (*Falco cherrug*) et le Faucon kobez (*F. vespertinus*) ont été ajoutés à l'Annexe I de la CMS lors de la COP10, suite à une initiative de la Hongrie soutenue par l'UE. Toutefois, l'Activité 1.1 du tableau 2 du Plan d'action du MdE Rapaces (activités à mener en vertu du paragraphe 5 [Cadre de mise en œuvre] du Plan d'action) requiert l'inclusion à l'Annexe I de la CMS de toutes les espèces figurant en Catégorie 1 dans le MdE Rapaces, ce qui n'est pas encore le cas. La Hongrie a donc exhorté les Signataires à prendre les mesures nécessaires pour inclure à l'Annexe I de la CMS des espèces telles que le Milan royal (*Milvus milvus*) et le Busard pâle (*Circus macrourus*).

75. Le **Président** rappelle que toute proposition visant à amender l'Annexe I doit d'abord être soumise au Conseil scientifique de la CMS pour examen, et que la décision finale relève des Parties. Il remercie M. Lenten pour avoir souligné ces questions pertinentes, notamment en ce qui concerne la prochaine consultation sur le nouveau Plan stratégique de la CMS, Le MdE Rapaces étant prêt à participer.

76. Le **Président** invite les participants à lever la séance pour que les deux groupes de travail (l'un portant sur la proposition de Groupe consultatif technique et l'autre un sur les questions financières, le Règlement intérieur, les pouvoirs et autres procédures) mis en place plus tôt dans la journée puissent se réunir pendant une heure afin d'identifier les questions clés.

77. Se référant au document CMS/Raptors/MoS1/Doc.13.2/Annex I *Projet de mandat du Groupe consultatif technique du MdE sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE*

Rapaces), l'Administrateur de programme (Oiseaux de proie), **M. Williams**, présente brièvement le contexte des questions qui doivent être examinées par le Groupe de travail sur le Groupe consultatif technique.

## **Point 11 de l'ordre du jour. Initiatives de conservation de l'ICU dans le cadre du MdE Rapaces**

### **11.1. Espèces**

#### **11.1.a. Groupe de travail sur le Faucon sacré**

78. Le **Président** de la réunion, parlant en sa qualité de Président du Groupe de travail sur le Faucon sacré, décrit les défis rencontrés par l'espèce et ses qualités fascinantes. Les discussions tenues lors de la COP9 de la CMS à Rome et de la COP10 à Bergen ont conduit à des résolutions et à la création d'un Groupe de travail à durée limitée. La COP10 a également adopté l'inscription à l'Annexe I de toutes les populations de Faucon sacré, exceptée celle de Mongolie.

79. Le Groupe de travail dispose d'un mandat clair et s'est réuni pour la première fois en mars 2012 à Abou Dhabi. Sa composition comprend des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et les acteurs intéressés. Le Faucon sacré présente une large distribution et est affecté par de nombreux problèmes à différents stades de son cycle de vie et à travers son aire de répartition. Le Groupe de travail compile des statistiques sur les populations, examine les besoins d'inventaire et de suivi, les mesures de conservation et l'utilisation durable, et détermine les besoins de recherche pour mieux comprendre l'écologie de l'espèce. De plus, il rassemble des informations sur l'engagement pour la gestion de l'espèce, l'élément humain étant d'une importance capitale.

80. Il était prévu d'élaborer un Plan d'action mondial, avec une approche globale, couvrant les questions géographiques et relatives aux rythmes saisonniers. À ce jour, des ressources ont été mobilisées via un accord ENRTP (SCA) entre la Commission européenne (DG Environnement) et le PNUE, et d'autres sont promises par le Royaume d'Arabie saoudite.

81. Les prochaines étapes comprennent le renforcement de l'engagement des parties prenantes, la création de groupes de travail pour examiner les questions clés, l'organisation d'un atelier pour élaborer le Plan d'action mondial en 2013, et la préparation d'un rapport à la COP11 de la CMS en 2014.

#### **11.1.b. Vautour percnoptère**

82. **M. Stoyan Nikolov**, responsable du projet bulgare LIFE+ sur le Vautour percnoptère, espèce classée *En danger* sur la Liste rouge de l'UICN, explique que la population mondiale de ce rapace est comprise entre 21 900 et 30 000 individus adultes.

83. La plus grande partie de la population nicheuse européenne se trouve en Espagne, avec un petit nombre en France, en Italie et dans les Balkans. La population européenne a diminué de 50 % au cours des 50 dernières années et l'espèce s'est éteinte dans neuf pays. Les Vautours percnoptères migrent en petits groupes et les jeunes ont besoin des adultes pour les guider. Les jeunes meurent souvent parce qu'ils sont incapables de trouver la bonne voie de migration. Dans les Balkans, les populations ont diminué de plus de 50 % au cours des dix dernières années. Les zones d'hivernage de la population des Balkans ne sont pas connues et des suivis par satellite ont été initiés. Le premier oiseau a été marqué dans l'est des Rhodopes en 2010, et il a ensuite migré vers le Tchad. À l'origine du projet LIFE+, il était prévu de marquer 40 vautours, mais finalement seulement neuf individus ont été équipés. L'un d'eux est mort en Méditerranée après avoir tenté de traverser la mer en son point le plus large. Un autre individu était trop faible pour terminer la migration, tandis que les autres sont encore en vie et passent l'hiver au Tchad et au Soudan. Un projet mené en collaboration avec le MdE Rapaces porte sur le renforcement des capacités au Tchad, au Soudan, à Djibouti et en Éthiopie, de septembre 2012 à août 2013. Il prévoit un séminaire de formation en Éthiopie

(janvier 2013), des projets de recherche bénéficiant de petites subventions (2013) et un autre atelier de formation en Bulgarie (juillet/août 2013).

84. Le **Pakistan** fait remarquer qu'il n'est pas prouvé que le diclofénac affecte le Vautour percnoptère au Pakistan, où il constitue l'espèce de vautour la plus courante. **M. Nikolov** précise qu'il apparaît que cette substance est utilisée en Inde, où de très fortes concentrations sont signalées chez les oiseaux. Le **Bangladesh** déclare que l'utilisation de ce médicament est interdite sur son territoire.

#### 11.1.c. Faucon concolore

85. Le Faucon concolore (*Falco concolor*) fait l'objet d'un Plan d'action international par espèce et, de plus, l'un des projets retenus par le récent appel à candidatures dans le cadre du Programme de petites subventions (PPS ou SGP/Small Grants Programme) de la CMS porte sur cette espèce à Madagascar et à Oman. **M. Lily Arison Rene de Roland** (Madagascar) fait un exposé sur les rapaces dans ce pays connu pour être un haut-lieu de la biodiversité et accueillant 24 espèces de rapaces.

86. Ce projet a obtenu une petite subvention du Bureau CMS - Abou Dhabi en 2010-2011 et une autre de 14 978 EUR attribuée par le Programme de petites subventions de la CMS en 2012. Il comporte des échanges de personnel entre Madagascar et Oman, les extrêmes nord et sud de la voie de migration de l'espèce.

#### 11.2. Menaces

##### 11.2.a. Diminuer les risques d'empoisonnement

87. Cette question ayant fait l'objet d'un événement parallèle dédié, **Mme Melanie Virtue** (Administratrice des Accords, Secrétariat de la CMS) présente un bref résumé pour les personnes n'ayant pu y assister.

88. L'empoisonnement ciblé ou accidentel constitue un problème mondial qui touche un grand nombre d'oiseaux et nécessite une réglementation. La résolution 10.26 de la COP de la CMS a conduit à la création d'un Groupe de travail chargé d'examiner l'ampleur du problème, à la fois géographique et taxonomique, dans le but d'élaborer des lignes directrices. Le MdE Rapaces et BirdLife International ont contribué conjointement au financement d'un poste de coordinateur, et le dépôt des candidatures est maintenant arrivé à échéance.

89. En mai 2013, le Groupe de travail se réunira conjointement avec la Convention de Berne et il est prévu que soit élaboré un projet de résolution pour adoption finale à la COP11 de la CMS en 2014.

90. Le **Président** résume en précisant que l'empoisonnement touche à la fois les hommes et la faune (et en particulier les rapaces). C'est un problème qui s'aggrave et qui constitue certainement une question que le Groupe consultatif technique devra examiner, aux côtés du Groupe de travail de la CMS, comme une question importante et urgente.

##### 11.2.b. Réseaux et lignes électriques

91. **M. Sergey Dereliev** (Administrateur technique, AEWA) fait une présentation au nom des quatre membres du consortium du projet financé par RWE AG, la société allemande pour l'énergie.

92. Des millions d'oiseaux sont tués chaque année par les réseaux électriques, qui représentent ainsi une menace majeure. La mauvaise visibilité est un des principaux facteurs conduisant aux collisions, alors que des oiseaux meurent également électrocutés suite aux courts-circuits créés lorsqu'ils se perchent sur les câbles et les poteaux. Les lignes moyenne tension se sont révélées être les plus meurtrières. Une centaine d'espèces

figurant aux annexes de la CMS, de l'AEWA et du MdE Rapaces sont potentiellement victimes d'électrocutions ou de collisions.

93. Il existe une grande quantité d'informations disponibles relatives à l'électrocution, surtout en Europe et en Afrique du Sud, mais peu d'études sont compatibles dans leurs approches. De nombreux pays européens posent désormais des câbles souterrains, tandis que l'Inde seule compte plus de sept millions de kilomètres de lignes de transport d'énergie électrique.

94. Il est recommandé de rechercher des solutions intégratrices associant toutes les parties prenantes en élaborant par exemple des accords formels à travers lesquels sont mises en œuvre des mesures pratiques, en identifiant les problèmes et les espèces clés, et en trouvant des mesures d'atténuation efficaces. Un exemple pouvant servir de modèle est le cas de la Hongrie où le ministère de l'Environnement, les compagnies d'électricité et le partenaire de BirdLife International ont signé un mémorandum. Le coût des modifications à effectuer sur les câbles aériens ne s'élève qu'à un dixième du coût de leur enfouissement dans le sol.

95. Au cours des cinq prochaines années, la longueur des lignes de transport d'électricité au niveau mondial devrait augmenter de cinq millions de kilomètres. Des évaluations environnementales stratégiques (EES) appropriées et des évaluations de l'impact environnemental (EIE) au niveau des projets devraient être menées, et l'état de l'art des spécifications techniques devrait être utilisé. Davantage de données sont également nécessaires, en particulier en Asie et en Afrique, pour obtenir une meilleure vue d'ensemble.

96. **M. Williams** déclare que c'est l'électrocution plutôt que les collisions avec les lignes électriques qui constitue le problème majeur pour les rapaces, en raison de leur propension à se percher sur des poteaux. L'ICU est désireux de diffuser les lignes directrices sur ce sujet et pour cette raison, en a préparé des traductions en arabe et en russe. Lors du Sommet panafricain sur les vautours, une projection a montré des nouveaux réseaux électriques en cours de construction en Afrique, impliquant des milliers de kilomètres de câbles aériens. Il faudrait persuader les entreprises concernées de les construire de manière à réduire les collisions et les électrocutions, ce qui est économiquement intéressant, puisque cela permet de supprimer les coûts des pannes associées aux oiseaux.

97. Le **Pakistan** suggère que les Signataires approchent les bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale, pour leur demander de ne pas financer les projets de réseaux ou de transport d'électricité qui ne prennent pas en compte la sécurité des oiseaux.

98. Le **Président** souligne les actions demandées dans les documents de la réunion, à savoir que les Signataires approuvent la résolution de la COP de la CMS, demandent instamment qu'elle soit mise en œuvre, et adoptent les lignes directrices.

99. La Réunion prend note de la discussion et des documents connexes.

### **11.3. Autres initiatives**

#### **11.3.a. Oiseaux planeurs dans la vallée du Rift**

100. **M. Marcus Kohler**, Directeur de programme à BirdLife International, présente le projet sur les oiseaux migrateurs planeurs dans la vallée du Rift, financé par le PNUD-FEM et mis en œuvre par BirdLife International. Le projet porte sur 37 espèces, 32 étant des rapaces auxquels s'ajoutent les pélicans, les cigognes et l'Ibis chauve. Le projet couvre également 23 ZICO identifiées comme étant d'importants goulets migratoires sur la voie de migration mer Rouge / Vallée du Rift dans 11 pays et territoires (Arabie saoudite, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Jordanie, Liban, Palestine, République arabe syrienne, Soudan et Yémen).

101. Les secteurs visés comprennent l'agriculture, l'énergie, la chasse, la gestion des déchets et le tourisme. On peut citer comme exemple d'activité le projet de partenariat stratégique mené au Liban avec le Conseil supérieur de la chasse pour établir les bases d'une nouvelle loi sur la chasse. Il s'agit d'un processus à long terme. Les outils en cours de développement par le projet comprennent une carte de sensibilité régionale soulignant les zones essentielles pour la migration et conçue pour être utilisée dans les évaluations stratégiques, ainsi que des lignes directrices sur les meilleures pratiques. Un certain nombre d'objectifs sont communs avec le MdE Rapaces et il existe des synergies avec son Plan d'action, le Projet sur les oiseaux migrateurs planeurs contribuant à la mise en œuvre de sept des neuf activités prioritaires.

### **11.3.b. EURAPMON – European Raptor Monitoring Network – Réseau de suivi des rapaces européens**

102. **M. Janusz Sielicki** (EURAPMON) attire l'attention des participants sur un événement parallèle organisé par EURAPMON, au cours duquel de nombreuses informations seront données. À ce stade, il limite donc son exposé à un bref aperçu. EURAPMON est un programme de la Fondation européenne de la science (ESF) portant sur la recherche et le suivi des rapaces, sur une période allant de mai 2010 à mai 2015. Financé par des institutions de 15 pays, le programme s'étend à travers toute l'Europe.

### **11.3.c. EURING – European Union for Bird Ringing**

103. **Dr Fernando Spina** (Président du Conseil scientifique de la CMS) transmet aux participants les salutations du Secrétaire d'EURING, Wolfgang Fiedler, du Centre de recherche en ornithologie Max Planck à Radolfzell, Allemagne.

104. La coopération entre EURING et le MdE Rapaces date d'une rencontre entre M. Spina et M. Williams lors de la COP de la CMS à Bergen. Le baguage des oiseaux repose sur un grand nombre de bénévoles capables de baguer un nombre conséquent d'individus. Cette idée a émergé au Danemark à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme un moyen de connaître les voies de migration.

105. Les données recueillies révèlent la phénologie de la migration et les différentes routes migratoires empruntées par diverses espèces dans les pays situés sur une voie de migration. Beaucoup de données sont issues d'oiseaux qui ont été tirés à la chasse.

106. EURING a été mis en place en 1963 et inclut désormais 38 organisations avec des milliers de bénévoles. L'organisation est en mesure de coordonner et d'établir des normes communes (les modèles développés pour les oiseaux se sont avérés applicables à d'autres taxons tels que le saumon par exemple), ainsi que de maintenir une banque de données. La banque de données EURING, avec des données datant de plus de 120 ans, contient 187 000 contrôles et reprises de 41 espèces de rapaces différents, et s'avère également utile en tant qu'outil de cartographie.

107. Une analyse rapide concernant deux espèces de milans - un migrateur courte distance (le Milan royal *Milvus milvus*) et un migrateur longue distance (le Milan noir *Milvus migrans*) - a été réalisée. Cet examen a mis en évidence les causes de mortalité - électrocution, individus tués délibérément et accidents de la circulation. Les diagrammes représentant les différentes causes de mortalité indiquent que le nombre d'oiseaux abattus est relativement plus faible, alors que davantage sont morts électrocutés, en particulier en Afrique.

108. Les données montrent que certains Milans noirs n'ont pas traversé le Sahara lors de la migration, ce qui soulève la question de savoir s'ils étaient physiquement capables de faire le voyage.

109. **M. Williams** déclare que le manque de données constitue un des problèmes majeurs pour le MdE Rapaces, alors qu'EURING dispose de grandes quantités de données non analysées ayant une forte valeur pour le MdE, ainsi la coopération avec EURING pourrait être très fructueuse.

110. Le **Président** convient qu'EURING a fourni des données fascinantes qui constituent une base pour identifier tout d'abord les principaux problèmes et ensuite les priorités d'action. Il est essentiel que les problèmes de conservation soient reconnus dans les grands axes de l'élaboration des politiques et que le Plan d'action soit hiérarchisé en fonction de preuves solides guidant sa mise en œuvre. Il attire l'attention de la Réunion sur les actions requises, à savoir prendre note des différentes espèces concernées et des initiatives thématiques et de leur besoin de soutien dans la mesure du possible.

111. L'Assemblée prend note des questions soulevées.

## **Point 12 de l'ordre du jour. Examen de la mise en œuvre du MdE et du Plan d'Action**

### **12.1. Stratégies nationales et régionales**

112. Le **Président** renvoie les participants aux documents suivants : CMS/Raptors/MoS1/Doc.12.1 *Stratégies nationales et régionales*, l'Annexe I associée *Réponses reçues des Signataires concernant l'élaboration de stratégies nationales ou régionales pour la conservation et la gestion des rapaces*, ainsi que CMS/Raptors/MoS1/Inf.12.1 *Lignes directrices pour la préparation de stratégies nationales ou régionales de conservation et gestion en faveur des rapaces dans le cadre du Mémoire d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces)*.

113. Le **Président** fait observer que les stratégies nationales et régionales servent essentiellement à mettre en œuvre les dispositions du Plan d'action dans les différents pays. À ce jour, les progrès sont variables et il est nécessaire de prendre en compte à la fois le calendrier pour les années à venir et le développement de normes et de pratiques communes à travers les États de l'aire de répartition lorsque cela est possible. Il invite l'ICU à présenter ce point de l'ordre du jour plus en détail.

114. **M. Williams** rappelle que l'article 12 du MdE déclare que : « *Dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du présent Mémoire d'Entente, les Signataires auront pour objectif de préparer et soumettre à l'Unité de coordination intérimaire, le cas échéant, une stratégie nationale ou régionale (par ex. UE) ou des documents équivalents (par ex. des plans d'action par espèce) pour les espèces de la catégorie 1 et, le cas échéant, de la catégorie 2 du tableau 1 du Plan d'action* ». Le premier Administrateur de programme de l'ICU avait compilé un projet de lignes directrices sur l'élaboration de stratégies nationales et régionales qui avait été distribué aux Parties pour commentaire.

115. Lorsque M. Williams a rejoint l'ICU à l'automne 2011, il a examiné le projet de lignes directrices et les commentaires reçus des Signataires. Il a ensuite travaillé avec un consultant pour préparer des lignes directrices révisées, qui ont été distribuées aux Signataires en juillet 2012. En raison de difficultés techniques, il y a eu un léger retard dans la distribution de la version française. Notant qu'aucune stratégie nationale ou régionale n'avait été reçue à cette date (juillet 2012), l'ICU a écrit aux Signataires en leur demandant de rendre compte de leurs progrès, de lui faire part de tout besoin de soutien et de l'informer si des stratégies étaient susceptibles d'être prêtes à être présentées à la MoS1.

116. **Madagascar** confirme que sa stratégie nationale a été achevée. Elle a maintenant été reçue par l'ICU et sera bientôt en ligne sur le site Web du MdE. D'autres pays confirment que le développement de stratégies est actuellement en cours. L'UE déclare qu'elle prépare une stratégie régionale, tandis que le Congo, la Guinée, la Mongolie et le Sénégal demandent une assistance technique et financière pour l'élaboration de leurs stratégies nationales.

117. Les résultats mesurables dans les stratégies nationales et régionales serviront à étayer les rapports nationaux. Le Plan d'action du MdE est effectivement un document stratégique de haut niveau, tandis que les stratégies nationales et régionales sont vraiment des plans de mise en œuvre. M. Williams fait remarquer que

les rapports nationaux ou régionaux incluant des informations actualisées sur les progrès de la mise en œuvre sont utiles et permettent à l'ICU d'avoir une vision générale des progrès accomplis sur le Plan d'action stratégique global.

118. Quatre ans après l'entrée en vigueur du MdE, il compte maintenant 41 Signataires, mais seules une ou deux stratégies ont été élaborées. L'ICU a inclus à la fin du document 12.1 un certain nombre de questions adressées aux Signataires, dans le but de mieux comprendre les raisons de la faiblesse des progrès réalisés à ce jour.

119. Le **Président** invite les participants à faire part de leurs commentaires.

120. Le **Tchad** fait remarquer qu'il a soumis une stratégie nationale à l'ICU, mais qu'elle n'a pas été mentionnée dans le document 12.1. **M. Williams** présente des excuses au nom de l'ICU, mais confirme ne pas avoir vu personnellement d'exemplaire de la stratégie du Tchad, qui, il l'espère, pourra être soumise une nouvelle fois. Le **Tchad** confirme que la stratégie sera à nouveau transmise par voie électronique.

121. L'**UE** fait observer qu'il sera très difficile de finaliser sa stratégie d'ici à la fin 2013 (c.-à-d. dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du MdE Rapaces pour l'UE). La préparation de la stratégie doit être menée d'une manière cohérente, en reflétant la diversité des habitats et des approches dans l'UE. Il est probable que les représentants de l'UE soient en contact régulier avec l'ICU en 2013 pour discuter de diverses questions.

122. La **France** confirme qu'elle coopérera à l'élaboration de la stratégie régionale de l'UE et ne considère donc pas qu'une stratégie nationale soit pertinente.

123. La **Ligue des États arabes** rappelle que les ministres responsables des questions environnementales dans les pays arabes seront bientôt réunis en Irak, où ils discuteront des AEM liés à la biodiversité et à la désertification. La Ligue invite le Secrétariat de la CMS à améliorer sa contribution à la mise en œuvre dans les États arabes, notamment en reconnaissant l'importance de la langue arabe et le fait que les questions linguistiques constituent un obstacle majeur à la mise en œuvre de la CMS dans la région. Les États arabes recherchent aussi le soutien de la communauté internationale pour faire avancer les idées relatives à l'« économie verte » parmi les résultats de Rio+20.

124. Le **Président** remercie les pays de la région arabophone pour leur soutien au MdE Rapaces à ce jour, et reconnaît que la langue est une question clé pour la mise en œuvre à travers l'aire géographique du MdE. Il invite le Secrétariat à commenter le futur calendrier et la manière dont certains des problèmes identifiés pourraient être traités.

125. **M. Williams** suggère que les Signataires qui ont manqué le délai de deux ans puissent disposer d'une année supplémentaire pour compléter leur travail sur les stratégies nationales/régionales. Afin de mieux comprendre les principaux défis ou obstacles et de définir qui devrait prendre quelles mesures pour répondre à ces problèmes, il serait utile de mieux connaître l'expérience des Signataires.

126. La **Norvège** indique que le développement de sa stratégie nationale a pris du retard en raison de contraintes financières et de capacités. Les autorités norvégiennes ont récemment confié le travail à un consultant qui devrait livrer un avant-projet en avril 2013, pour finalisation et approbation en mai 2013.

127. Le **Président** souligne l'importance de l'expérience acquise et des « leçons tirées » du développement des premières stratégies dans le cadre du MdE, ainsi que l'intérêt de rendre ces enseignements accessibles aux autres Signataires.

128. **M. Williams** note que le Plan de travail de l'ICU inclut la possibilité d'organiser des ateliers de renforcement des capacités régionales, si la capacité technique est identifiée comme étant un élément utile à tous les Signataires n'ayant pas encore produit leurs plans stratégiques nationaux ou régionaux.

129. **L'Afrique du Sud** confirme qu'elle élabore actuellement sa stratégie nationale, mais qu'elle a pris du retard en raison du travail engagé sur d'autres processus nationaux, dont notamment un examen de la législation et la préparation de la Stratégie et du Plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

130. Le **Président** sollicite des commentaires sur la proposition faite par l'ICU de prolonger d'une année l'échéance pour la finalisation des stratégies nationales et régionales, et demande si ce délai laisse suffisamment de temps pour la soumission des rapports nationaux.

131. Le **Sénégal** demande des éclaircissements sur ce que l'on entend par « *échéance* ». Les États étant souverains, ils ne peuvent être tenus de suivre un calendrier particulier s'ils n'en ont pas la capacité technique et financière suffisante.

132. Le **Président** reconnaît qu'il revient à chaque pays de contribuer en fonction de son contexte national.

133. **L'Afrique du Sud** souligne que le développement d'une stratégie efficace est un processus multi-acteurs – qui, de ce fait, n'est pas toujours facile à achever.

134. Le **Président** reconnaît qu'il s'agit d'un processus relativement complexe qui peut prendre plus d'un an, l'essentiel étant de s'assurer que le travail débute au cours de la période intersession.

135. Les **Émirats arabes unis** confirment que leur stratégie nationale est en préparation, mais qu'il ne sera peut-être pas possible d'achever le processus d'ici un an, compte tenu des exigences particulières d'un travail mené au sein d'une structure fédérative.

136. En conclusion, le **Président** suggère que la réunion note que :

- Le processus de développement des stratégies nationales/régionales est relativement complexe ;
- Des normes communes sont nécessaires ;
- Il est nécessaire d'obtenir une participation significative des parties prenantes, ce qui prend du temps ;
- L'ICU aura besoin de temps pour évaluer les informations issues des stratégies nationales et régionales, et un processus itératif sera nécessaire entre l'ICU et les Signataires avant la MoS2. Un délai de 18 mois à compter de la date de cette réunion pourrait donc être approprié ;
- Il est important de tirer des enseignements de l'expérience des Signataires dans le processus d'élaboration des stratégies ;
- L'ICU propose d'organiser un atelier de renforcement des capacités techniques.

137. La Réunion fait part de son accord sur ces points.

138. **BirdLife International** suggère de se pencher sur les délais de la CDB pour les SPANB et sur les possibilités d'y intégrer l'élaboration de stratégies au titre du MdE Rapaces pour une plus grande valeur ajoutée et une meilleure efficacité.

139. Le **Président** approuve et estime qu'il pourrait également être utile d'examiner le cycle de rapport de la CMS afin que les informations issues des stratégies du MdE soient disponibles pour la prochaine COP de la CMS en 2014.

## 12.2. Rapports nationaux des Signataires

140. **M. Williams** présente le Document 12.2 et ses quatre annexes. Il déclare que tous les AEM sont confrontés à la difficulté de recueillir des informations actualisées, ce qui est d'une importance vitale pour la mise en œuvre des actions de conservation. La résolution 10.9 de la CMS *Structure et stratégies futures de la CMS et de la Famille CMS* appelle à l'harmonisation des systèmes de rapport au sein de la Famille CMS et au-delà, et le paragraphe 15 du MdE demande à la MoS1 d'adopter un format et un calendrier pour les rapports. L'AEWA est à l'initiative de l'élaboration d'un système de rapport en ligne (ORS - Online reporting system) et la CMS s'est engagée à adopter un tel système.

141. **M. Dereliev** présente l'expérience de l'AEWA et de ses Parties qui ont utilisé l'ORS pour les rapports soumis à la MOP5 de l'AEWA en mai 2012. Le taux de réponse à la MOP5 était de 70 %, ce qui est relativement élevé pour les AEM, mais la qualité des rapports était variable. Il précise que des présentations similaires à celle-ci ont été faites lors de récentes réunions de la CDB, de la Convention de Ramsar et de la Convention de Berne, et que d'autres AEM ont fait part de leur intérêt vis-à-vis de l'ORS.

142. L'ORS a été conçu en trois langues, mais d'autres langues pourraient être ajoutées. Il est également possible de joindre des fichiers et des liens hypertexte pour réduire la quantité de texte à saisir directement. Cela doit permettre de répartir la charge de travail et donne au répondant principal la possibilité de déléguer des responsabilités à d'autres personnes. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'outil analytique permettant de traiter et de synthétiser les données, et, pour la MOP5, la synthèse des rapports avait été confiée au WCMC. Un outil d'analyse permettrait de générer automatiquement des graphiques et des données composites, économisant ainsi du temps et des ressources.

143. Le Président remercie l'AEWA pour avoir partagé ses expériences.

144. Le représentant du **Royaume-Uni** déclare qu'il a utilisé le système pour compiler le rapport national de son pays à l'AEWA et qu'il l'a trouvé d'une utilisation aisée. Il est possible d'ajouter des données si nécessaire, et il serait utile que davantage d'AEM utilisent des systèmes similaires, car les données demandées sont souvent les mêmes. Le coût estimé de l'outil analytique semble élevé mais pourrait être partagé entre tous les AEM intéressés par le système afin de le rendre plus rentable.

145. Le représentant de l'**UE** déclare que les États membres n'ont pas eu l'occasion de le consulter. Il souligne que le MdE diffère de l'AEWA car il n'est pas juridiquement contraignant, et il rappelle qu'il a été convenu que les exigences du MdE en matière de rapport soient aussi simples que possible. La Commission européenne et de nombreuses administrations nationales disposent de ressources limitées et sont confrontées à des réductions de personnel, et la production d'un rapport relatif aux activités ainsi qu'au statut des espèces peut s'avérer onéreuse.

146. L'**UE** déclare que les États membres présents à cette réunion ainsi que la Croatie estiment que les rapports nationaux doivent être limités, simples et autant que possible en accord avec les autres obligations de rapport. Cela permettrait d'éviter des charges financières et administratives supplémentaires ainsi qu'une pression accrue sur les ressources humaines, et d'éviter la duplication du travail et des exigences de soumission de données. Cela est particulièrement important compte tenu des contraintes financières et de temps auxquels tous les pays sont confrontés.

147. Ce principe général devra être communiqué clairement au TAG, qui devra le prendre en considération lors de l'élaboration du format des rapports de ce MdE juridiquement non contraignant.

148. **M. Williams** cite le paragraphe 18 du MdE, où il est précisé que, si les Signataires sont également Parties à la CMS, les rapports nationaux à la CMS doivent inclure des informations sur la mise en œuvre du

MdE. Cette disposition vise à supprimer les duplications et à améliorer l'harmonisation. L'AEWA demande des informations similaires pour des espèces différentes, mais il existe cependant des synergies potentielles.

149. Le représentant de la **France** souligne le fait qu'il fait face à des exigences considérables en matière de rapports aux AEM et il est donc favorable à l'idée que le MdE adopte un système similaire à celui de l'AEWA, celui-ci ayant bien fonctionné. Cela devrait également permettre d'économiser du temps et des efforts dans la compilation des données.

150. **M. Lenten** souligne que le PNUE travaille à l'harmonisation des rapports des AEM depuis dix ans et que les progrès sont lents. L'AEWA a fait preuve d'innovation en aidant à développer un système de rapport en ligne, et il estime que des pays qui, comme la France, sont Parties à la CMS et à plusieurs de ses instruments, bénéficieront grandement d'un système de déclaration semblable pour l'ensemble de la Famille CMS. Le **Président** estime que la CMS, en tant que convention mère, a la responsabilité de veiller à ce que la Famille CMS adopte des pratiques communes et cohérentes.

151. Par souci de clarté, **M. Dereliev** reprend quelques-uns des principaux points de sa présentation. Il reconnaît que les Parties font pression sur les Secrétariats pour réduire les charges relatives aux rapports et pour renforcer l'harmonisation, ce qui doit être fait par les groupes de coordination des instruments connexes. Le système de l'AEWA exigera moins de travail dans les prochains cycles de rapport car les données saisies lors de la mise en place du système resteront disponibles. Les Parties n'auront à fournir que des actualisations lorsque des changements surviendront, le nouveau système permettant une mise à jour continue. Les rapports sont selon lui non seulement essentiels au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre, mais font également partie intégrante du processus de planification.

152. Le **Président du Conseil scientifique de la CMS**, en relatant son expérience du système de l'AEWA pour l'Italie, recommande chaleureusement que le MdE l'adopte et l'adapte.

153. **L'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie** demande comment il est prévu que les Partenaires coopérants puissent contribuer à l'élaboration des rapports. M. Williams cite le document 13.4 où est mentionné un mécanisme de notification séparé et moins formel s'adressant aux Partenaires coopérants.

154. La réunion note la nécessité de l'adoption d'une approche cohérente en ce qui concerne les rapports nationaux du MdE, et reconnaît la valeur du système développé par l'AEWA pour les rapports à cet Accord. La Réunion demande que le TAG poursuive ses délibérations et informe les Signataires, à travers l'Unité de coordination, du format à adopter pour les futurs rapports.

## **Point 13 de l'ordre du jour. Dispositions et questions institutionnelles**

### **13.1. Établissement de l'Unité de Coordination**

155. Le **Président** déclare que la mise en place d'une unité de coordination est essentielle pour le bon fonctionnement du MdE, et l'expérience récente a montré qu'une petite équipe dynamique pouvait réaliser beaucoup de choses.

156. M. **Williams** cite le paragraphe 16 du MdE qui exige la mise en place d'une unité de coordination basée dans un bureau approprié et qui précise l'ensemble de ses missions. Il présente un résumé de l'histoire du Bureau CMS - Abou Dhabi, mis en place en 2008 après que la COP9 de la CMS ait accepté l'offre de l'Agence pour l'environnement - Abou Dhabi (EAD) au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis. Les travaux ont commencé, puis ont été interrompus par le départ du premier Administrateur de programme, et l'élan a été retrouvé après la prise de fonction de M. Williams en 2011. Un accord financier a été signé en octobre 2009 au titre duquel les Émirats arabes unis ont attribué 3,6 millions d'USD pour la période triennale

2009-2011, puis une prorogation a été convenue pour un montant de 4 millions d'USD pour la période 2012-2015, avec la promesse d'une seconde extension jusqu'en 2018, sous réserve d'un réexamen en 2014. Aucune autre offre n'a été reçue.

157. La Réunion des Signataires est invitée à accepter l'offre généreuse des Émirats arabes unis.

158. Le représentant des **Émirats arabes unis** déclare qu'il est personnellement très heureux que la collaboration entre le PNUE, la CMS et les Émirats arabes unis soit si fructueuse et espère qu'elle se poursuivra et que le MdE continuera à prospérer.

159. Le représentant de la **Norvège** exprime sa satisfaction quant à l'offre des Émirats Arabes Unis et préconise fortement qu'elle soit adoptée. La France et le Royaume-Uni répondent en des termes similaires.

160. L'offre des Émirats arabes unis est donc acceptée et, par conséquent, l'Unité de coordination est créée. Le Président remercie le Gouvernement des Émirats arabes unis pour son généreux soutien au MdE et aux activités connexes.

### **13.2. Établissement d'un Groupe consultatif technique pour le MdE Rapaces**

161. En rendant compte des délibérations du Groupe de travail temporaire qui s'est réuni pour examiner le projet de création d'un Groupe consultatif technique (TAG - Technical Advisory Group), **M. Stroud** (Royaume-Uni) renvoie la Réunion vers le projet de mandat du TAG (voir Doc CMS/Raptors/MoS1/13.2 et son annexe). Les tâches qui pourraient être confiées au TAG sont énoncées aux alinéas 4 a-e. En ce qui concerne la taille et la composition du TAG, il sera principalement constitué de représentants régionaux nommés par les Signataires, auxquels se joindront cinq experts thématiques et un représentant permanent de BirdLife International (l'autorité chargée de la Liste rouge de l'UICN sur les oiseaux) ainsi que des observateurs de l'AEWA et du Plan d'action de la CMS sur les oiseaux terrestres migrateurs. Un processus de nomination et de sélection est proposé avec quelques ajustements initiaux nécessaires afin de pouvoir établir un TAG intérimaire fonctionnant en intersession jusqu'à la deuxième Réunion des Signataires (MoS2). Les nominations des membres du TAG intérimaire seront closes le 28 février 2013. Après la MoS2, les Signataires seront invités à proposer des candidats, et un jury procèdera alors à une présélection. Le Président et le Vice-Président seront élus parmi les représentants régionaux des Signataires. Le TAG communiquera principalement par courrier électronique et par téléconférence, mais des réunions physiques sont également prévues lorsque des financements seront disponibles.

162. L'annexe au mandat (*Priorités du TAG intérimaire jusqu'à la deuxième MoS*) fixe des priorités et 13 actions principales : les deux premières sont liées au MdE, les actions 3 à 8 traitent des menaces, et les actions 9 et 10 de l'empoisonnement. Les actions 11 et 12 portent sur les orientations et l'action 13 sur les rapports. Le mandat du TAG, y compris les tâches prioritaires, figurent à l'annexe V du présent rapport.

163. Le **Président** remercie le Royaume-Uni et la France pour avoir dirigé le groupe de travail et demande si les participants ont des commentaires.

164. La **Norvège** demande des éclaircissements sur le statut des membres régionaux, et en particulier s'ils seront les représentants nationaux ou s'ils siègeront à titre personnel.

165. Le **Royaume-Uni** souligne que le mandat ou le rapport de la Réunion devra souligner l'importance de trouver des synergies avec d'autres AEM et d'éviter les chevauchements entre les travaux du TAG et ceux d'autres groupes consultatifs et techniques, en particulier au sein de la CMS.

166. Certaines modifications rédactionnelles mineures sont approuvées, y compris la suggestion de l'**Association internationale pour la fauconnerie** proposant que les Partenaires coopérants soient également

informés des postes vacants au sein du TAG (paragraphe 12). La section relative au Président et au Vice-Président est acceptée telle que présentée, et il y a accord général pour que le *modus operandi* du TAG reste simple et aussi peu coûteux que possible.

167. Le **Royaume-Uni** décrit la liste des tâches comme un ambitieux programme de mise en œuvre pour le TAG, soulignant qu'il revient à la MoS d'établir le programme plutôt qu'au TAG, et bien qu'il soit important que le TAG examine l'annexe I et le tableau III du MdE, il ne faut pas s'attendre à ce que des changements soient réalisés après un tel examen. Il est également convenu d'un autre changement rédactionnel concernant la suppression du mot « *légal* » dans le titre traitant de la protection.

168. Comme il n'y a pas d'autres commentaires et que toutes les délégations font part de leur satisfaction, le **Président** déclare que la création du TAG intérimaire est acceptée et qu'il fonctionnera jusqu'à la MoS2.

### 13.3. Procédures d'amendement du texte du MdE et de ses annexes

169. **M. Williams** note que la plupart des questions relatives aux mécanismes de modification des annexes sont entièrement couvertes par le Règlement intérieur. Néanmoins, il est toujours utile de comprendre les fondements scientifiques de la composition des listes d'espèces et de sites annexées au MdE.

170. Pour compléter les informations contenues dans le document CMS/Raptors/MoS1/Inf 13.3 *Actualisation des données scientifiques étayant le MdE Rapaces*, **Mme Vicky Jones** de BirdLife International présente des éléments et des données chiffrées supplémentaires.

#### Présentation de BirdLife International

171. Les données de l'étude de faisabilité de 2005 constituent le fondement scientifique de la négociation du MdE et ont été fournies par BirdLife International. Il y a eu, cependant, des changements au cours des six dernières années qui ont imposé une mise à jour de ces informations en temps voulu pour la MoS1. En conséquence, l'ICU a chargé BirdLife International de préparer une révision et une actualisation des données en s'appuyant sur ses propres bases de données, sur le service d'information sur les espèces (SIS) de l'UICN et sur la Base de données mondiale sur les oiseaux de BirdLife International. Une des difficultés rencontrées concerne les définitions des termes « *migration* » et « *migrateur* » qui diffèrent pour BirdLife International et pour la CMS. Certaines modifications taxonomiques ont été adoptées depuis 2005, le Milan brun n'étant plus reconnu comme une espèce distincte mais désormais inclus dans *Milvus migrans*, et le Harfang des neiges (*Bubo scandiacus* anciennement *Nyctea scandiaca*) et l'Aigle montagnard (*Nisaetus nipalense* anciennement *Spizaetus nipalense*) figurant maintenant dans des genres différents.

172. Le tableau I classe les espèces inscrites en trois catégories : celles dont la conservation est préoccupante au niveau mondial, celles considérées comme ayant un état de conservation défavorable à un niveau régional, et les autres espèces. Du côté positif, le Faucon crécerellette (*Falco naumanni*) peut maintenant être déplacé de la première catégorie à la troisième en raison de l'augmentation de sa population. Ces bonnes nouvelles sont contrebalancées par l'état d'un certain nombre d'espèces dont les populations ont des tendances négatives et qui doivent donc être déplacées de la troisième à la deuxième catégorie. Des détails complémentaires sont présentés dans le rapport.

173. Les tendances mondiales des populations des espèces figurant à l'annexe I indiquent que 41 % sont en baisse, 44 % sont stables et seulement 12 % en augmentation. Les principales menaces sont l'agriculture agro-industrielle, la persécution, la chasse et le piégeage, ainsi que les herbicides et les pesticides.

174. Les modifications proposées concernant les sites figurant dans le tableau III reposent en grande partie sur les Zones importantes pour les oiseaux (ZICO) situées sur des goulets migratoires clés. Il existe de grandes variations régionales en ce qui concerne le niveau de protection des ZICO, la situation étant plus

favorable en Europe et en Afrique que dans le Moyen-Orient. L'importance du suivi des sites est soulignée, et, la situation étant en constante évolution, les informations scientifiques émanant du MdE pourront nécessiter des mises à jour régulières.

175. Le **Hongrie** estime qu'il ne faut pas être trop optimiste en pensant que le TAG sera en mesure de recommander le changement de catégorie d'espèces telles que le Faucon crécerellette. Le réseau Natura 2000 est presque consolidé et les États membres de l'UE ont l'obligation de fournir des rapports à ce sujet. Les Zones de protection spéciale (ZPS) devraient donc être utilisées dans l'UE plutôt que les ZICO.

176. Le **France** déclare que les critères de la Liste rouge de l'UICN visent à mettre en évidence le degré de menace, mais beaucoup d'espèces qui ne sont pas considérées comme menacées d'extinction sont désormais connues pour présenter des populations fortement appauvries dans les États de l'aire de répartition. Une distinction doit être faite entre le risque d'extinction et le risque d'un grave déclin menaçant la survie à long terme des espèces dans certaines parties de leur aire de répartition.

177. L'**Association internationale pour la fauconnerie** souligne que la chasse est en soi une activité légale, et suggère que, le cas échéant, la chasse soit qualifiée d'« *illégale* » ou remplacée par le terme « *braconnage* ».

178. Le **Bangladesh** coopère avec BirdLife International, mais estime qu'en raison des modifications de l'environnement dues au changement climatique, il est difficile d'identifier des sites appropriés en tant que ZICO. Mme Jones précise que cette question importante est traitée, BirdLife essayant de faire des projections des changements de l'avifaune enregistrés sur les ZICO. Les ZICO restent des « *oasis* » importants dans un « *désert* » inhospitalier, mais la diversité des espèces les fréquentant est modifiée. En réponse à la remarque faite par la France, elle estime qu'une étude des espèces figurant dans la catégorie *Préoccupation mineure* mais subissant un fort déclin serait utile.

179. **M. Williams** remercie BirdLife International pour son assistance et sa volonté de faire preuve de souplesse lorsque les spécifications relatives à la révision du rapport ont dû être changées aux dernières étapes du processus.

180. Le **Président** remercie Mme Jones pour sa présentation très instructive.

#### **13.4. Partenaires coopérants**

181. **M. Williams** présente le document CMS/Raptors/MoS1/Doc.13.4 *Partenaires coopérants*. Il note que, conformément à l'article 27 du MdE Rapaces : « *Les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales internationales et nationales peuvent s'associer au présent Mémoire d'Entente à travers leur signature comme Partenaires coopérants, en particulier pour la mise en œuvre du Plan d'action conformément au paragraphe 9 de l'article VII de la Convention sur la conservation des espèces migratrices* ».

182. Lors de la réunion de négociation ayant mené à la conclusion du MdE Rapaces en octobre 2008, le Groupe de travail intersession sur les questions administratives et financières a recommandé que les « Partenaires coopérants » (c.-à-d. tout Signataire du MdE n'étant ni un État de l'aire de répartition, ni une ORIE) indiquent le type de contribution, financière ou autre, qu'ils envisagent d'attribuer à la mise en œuvre du MdE lors de la signature du Mémoire d'Entente. Il a également indiqué que le rôle des ONG « *dans le soutien à la mise en œuvre du MdE ne doit pas être sous-estimé* », parce qu'elles « *jouent un rôle clé dans la réalisation d'action à l'échelle locale et régionale, en fournissant des informations essentielles sur l'état des espèces et en apportant leur expertise* ».

183. Actuellement, la feuille de signature du document original du MdE Rapaces énumère un certain nombre de Partenaires coopérants qui pourraient potentiellement devenir Signataires du MdE. Cette liste a

été élaborée à partir des organisations qui ont participé à la dernière réunion de négociation du MdE qui s'est tenue à Abou Dhabi en 2008.

184. Le but de Doc.13.4 est de convenir d'une procédure permettant d'accepter de nouveaux Partenaires coopérants pour signature du MdE Rapaces. L'ICU propose la procédure suivante :

- a) Une manifestation d'intérêt pour la signature du MdE Rapaces, signée du dirigeant de l'organisation, doit être envoyée à l'Unité de coordination. Elle doit contenir des informations sur les objectifs et le travail de l'organisation et préciser également le type de contribution, financière ou autre, envisagée pour la mise en œuvre du MdE. Des manifestations d'intérêt peuvent être envoyées à tout moment.
- b) L'Unité de coordination examinera chaque manifestation d'intérêt complète et diffusera une recommandation aux Signataires dans les 30 jours après réception. Si aucune objection n'émane des Signataires dans les 30 jours suivant l'envoi de la communication, l'organisation sera invitée à signer le MdE, et l'Unité de coordination prendra les dispositions nécessaires.
- c) Si toutefois des objections étaient reçues de la part d'un ou plusieurs Signataires, l'Unité de coordination les collectera et les compilera jusqu'à la fin des 30 jours de consultation. Dans les 30 jours suivants, l'Unité de coordination réexaminera le cas et diffusera une nouvelle recommandation aux Signataires, comprenant tous les détails de l'objection (ou des objections) reçue(s). Si aucune objection n'est transmise par les Signataires dans les 30 jours après l'envoi de la communication, l'organisation sera invitée à signer le MdE et l'Unité de coordination prendra les dispositions nécessaires. Si toutefois des objections de la part d'un Signataire sont reçues dans les 30 jours, l'Unité de coordination informera l'organisation que sa demande est rejetée.

185. **M. Williams** confirme que l'ICU propose que, comme énoncé dans le Doc 13.4, les rôles des Partenaires coopérants soient les suivants :

- Soutenir activement et promouvoir la mise en œuvre du MdE et ses objectifs, et plus particulièrement le Plan d'action. Cela peut, par exemple, se traduire par des publications, des activités de sensibilisation, des projets de conservation, des programmes de recherche et/ou de la promotion du MdE dans les forums concernés ;
- Faire part à chaque MoS des activités menées en collaboration et/ou en soutien au MdE, et notamment celles concernant le Plan d'action ;
- Envisager d'établir des plans de travail ou des projets conjoints ou en collaboration avec les Signataires et/ou l'Unité de coordination ;
- Participer aux sessions de la Réunion des Signataires en tant qu'observateurs.

186. Le **Président** invite les participants à faire part de leurs commentaires sur la procédure proposée et sur le rôle des Partenaires coopérants.

187. La **Norvège** note que le Groupe de travail de la MoS1 sur les procédures a discuté de la relation entre le Règlement intérieur et le texte du MdE. Avant la fin de la réunion, le Groupe de travail présentera une proposition de texte à annexer au Règlement intérieur expliquant la différence entre un *Signataire* (« S » majuscule) lorsqu'il s'agit d'un État de l'aire de répartition et un Partenaire coopérant *signataire* (« s » minuscule). À cet égard, il sera proposé d'apporter des ajustements mineurs au texte du projet de Règlement intérieur.

188. Le **Président** conclut que le dernier examen de cette question en séance plénière devra attendre les conclusions du Groupe de travail.

189. L'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie suggère que les Partenaires coopérants aient la possibilité de désigner des experts techniques pour siéger au TAG.

190. Le Royaume-Uni note que le Groupe de travail sur le TAG a suggéré que les Partenaires coopérants soient invités à assister aux réunions du TAG en tant qu'observateurs.

191. Le Président conclut que la Réunion est globalement en accord avec les propositions contenues dans le Doc.13.4 mais que l'examen plus approfondi et la décision finale doivent être reportés au lendemain, une fois que les conclusions du Groupe de travail seront disponibles par écrit.

192. Le Réunion accepte ensuite le texte proposé par le Groupe de travail. Le texte adopté par la Réunion après examen des recommandations formulées par le Groupe de travail sur les questions financières et de procédures est joint au présent rapport en annexe VI.

193. Le Groupe de travail avait envisagé de combiner ses recommandations concernant les Partenaires coopérants à celles concernant le Règlement intérieur de la MoS, mais décide que les questions sont suffisamment distinctes pour mériter un traitement séparé.

## **Point 14 de l'ordre du jour. Questions administratives et financières**

### **14.1. Questions administratives et financières actuelles**

194. Le Président demande à l'Unité de coordination de présenter le document CMS/Raptors/MoS1/Doc 14.1 *Situation financière actuelle et Financement futur* et les quatre annexes associées (*États financiers de l'ICU pour le MdE Rapaces, Résumés des propositions de projet soumises au programme de petites subventions 2012, Estimation des contributions évaluées volontaires annuelles par les Signataires pour générer 200 000 USD par an et Estimation des contributions évaluées volontaires annuelles par les Signataires pour générer 650 000 USD par an*) avant que la Réunion ne prenne connaissance des rapports du Groupe de travail.

195. Lors de la réunion de négociation ayant mené à la conclusion du MdE Rapaces en octobre 2008, le Groupe de travail intersession sur les questions administratives et financières a précisé (UNEP/CMS/AEBOP/2/8/Rev.11) qu'« un niveau indicatif de contribution devrait être adopté lors de la première Réunion des Signataires après que le MdE soit entré en vigueur », et qu'« il pourrait être basé sur une méthodologie liée au barème des quotes-parts établi par l'ONU ». Cependant, le Groupe de travail note également que « le montant des contributions pourra être fortement influencé si un ou plusieurs États de l'aire de répartition décident de financer l'essentiel du Mémoire ». En conséquence deux scénarios ont été élaborés, générant soit 200 000 USD soit 650 000 USD par an, et ceux-ci sont présentés respectivement dans les annexes III et IV du document.

196. L'EAD au nom du gouvernement des Émirats arabes unis, a financé le Bureau CMS - Abou Dhabi dès le début, par une contribution de 3,6 millions d'USD pour la première période triennale 2009-2012. L'accord actuel, avec un soutien financier accru, court jusqu'à 2015 et devrait être prorogé jusqu'en 2018, sous réserve d'un réexamen en 2014.

197. Des demandes ont été reçues de la part de Signataires sollicitant un soutien financier pour l'élaboration des stratégies nationales et régionales. À ce jour, l'ICU applique la règle selon laquelle les fonds de l'EAD doivent être utilisés exclusivement à l'international plutôt que pour des activités nationales, principalement pour éviter que les ressources ne soient trop éparpillées. Des contributions volontaires peuvent cependant être recherchées pour financer de tels travaux.

198. La CMS dispose d'un Programme de petites subventions (PPS ou SGP/Small Grants Programme) et les lignes directrices relatives à son fonctionnement ont été fixées par la COP10. L'AEWA propose des dispositions similaires. Le plus récent appel à candidature dans le cadre du PPS de la CMS a reçu huit propositions de bonne qualité concernant les rapaces, mais en raison du grand nombre de candidatures, un seul projet - portant sur le Faucon concolore - a été retenu.

199. Au cours des 12 derniers mois, l'ICU a mené de manière proactive diverses activités de recherche de financement pour mobiliser des ressources supplémentaires. À ce jour, environ 216 000 USD ont été obtenus. Un certain nombre de propositions étant encore à l'étude, ce montant pourrait encore augmenter.

200. La présentation de projets liés aux rapaces dans le cadre du Programme de petites subventions de la CMS ayant suscité un vif intérêt, les Signataires pourraient envisager de créer un mécanisme similaire spécifique au MdE Rapaces. Cela n'entrerait pas en conflit avec le programme de la CMS, mais en serait complémentaire. Dans le document présenté, quatre moyens possibles pour financer un tel mécanisme ont été identifiés : (i) les contributions volontaires *ad hoc* des Signataires, (ii) les contributions volontaires régulières des Signataires basées sur un barème indicatif, (iii) un programme concerté de collecte de fonds, et (iv) les contributions en nature. Le MdE Rapaces envisage de recruter un expert en collecte de fonds en collaboration avec le MdE Dugongs, en s'appuyant sur l'expertise de personnes connaissant bien la région compte tenu de l'importance culturelle de certaines espèces de rapaces au Moyen-Orient.

201. Le **Royaume-Uni** qui a présidé le Groupe de travail sur les questions financières et de procédures, rend compte de ses deux sessions. L'appui généreux et continu de l'EAD au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis, est noté avec une profonde gratitude et une sincère reconnaissance. Dans le résumé de ses conclusions et recommandations, le Groupe de travail préconise aux Signataires les actions suivantes :

- *Décider* de maintenir le système actuel de contributions volontaires *ad hoc* pour la mise en œuvre du MdE ;
- Afin de renouveler les financements, *demander* à l'Unité de coordination de dresser en coopération avec le TAG une liste d'activités prioritaires pour la mise en œuvre du MdE, à entreprendre durant la période intersession, et dont les détails seront communiqués chaque année aux Signataires, aux États de l'aire de répartition non signataires, aux Partenaires coopérants et aux autres parties prenantes ;
- *Inviter* les Signataires, les États de l'aire de répartition non signataires, les Partenaires coopérants et les autres parties prenantes à fournir des contributions (financières ou en nature) pour la mise en œuvre de ces activités ;
- *Demander également* à l'Unité de coordination de fournir une description complète de la répartition financière des besoins de financement des activités recommandées par le TAG à la MoS2 ;
- tout en se félicitant de la proposition visant à établir un programme de petites subventions, *transmettre* cette proposition à la MoS2 pour un examen ultérieur une fois que le TAG aura été pleinement établi et aura mis au point les procédures et l'expertise nécessaires pour évaluer les demandes de subventions, et, à cet égard, *recommander* de veiller à ce que tout candidat faisant appel au financement d'un futur projet fasse preuve de sa volonté et de son engagement dans le projet en contribuant financièrement ou en nature à sa mise en œuvre ;
- *Inviter* les Signataires, les États de l'aire de répartition non signataires, les Partenaires coopérants et les autres acteurs concernés à envisager des approches bilatérales pour initier et financer des projets urgents.

202. La **Suisse** souligne que le MdE fait partie de la Famille CMS. La CMS est reconnue comme le principal partenaire de la CDB en matière d'espèces migratrices et la CDB dispose d'un mécanisme financier. Les stratégies nationales pour la biodiversité demandent à être financées, et ainsi la CMS pourrait faire appel au FEM et à d'autres fonds disponibles pour les SPANB afin d'aider les Signataires à développer leurs stratégies.

203. La **Norvège** déclare que le Royaume-Uni mentionne uniquement les pays qui demandent des financements, et elle se demande si des organisations telles que BirdLife International, qui cherchent à en bénéficier, devront transmettre leurs demandes par l'intermédiaire des Signataires. M. **Lenten** répond que c'est la procédure prévue par le Programme de petites subventions de la CMS. Le Royaume-Uni suggère que cette question soit transférée au TAG pour examen.

204. L'**Afrique du Sud** fait part de sa préoccupation au sujet de l'utilisation des ressources pour un poste dédié à la collecte de fonds si aucune ressource supplémentaire n'est ainsi obtenue. A ce stade, la collecte de fonds devrait être une activité ponctuelle. L'Afrique du Sud approuve le fait que le gouvernement d'un pays où un projet doit avoir lieu apporte une contribution, et elle se demande s'il existe une solution médiane entre un système de financement fondé sur le barème de l'ONU et un système totalement volontaire.

### Points clés

#### **Contributions volontaires**

205. Le Groupe de travail préconise un système de contribution purement volontaire, alors que l'Afrique du Sud exprime des doutes sur la régularité du paiement des contributions non évaluées. Le Royaume-Uni s'oppose à toute mesure de contrainte car il était encore difficile d'évaluer les besoins financiers futurs.

206. Il est donc décidé de conserver pour le moment un système volontaire *ad hoc* qui sera réexaminé périodiquement.

#### **Liste de priorités**

207. Une liste de projets sera préparée par le TAG afin d'éclairer le débat pour identifier les priorités de financement. Sur suggestion de l'Afrique du Sud, le projet de liste sera distribué aux Signataires et aux Partenaires coopérants pour élargir le processus de consultation et optimiser l'appropriation. L'Unité de coordination devra préparer une estimation financière des coûts des projets identifiés par le TAG.

#### **Signataires, États de l'aire de répartition, Partenaires coopérants et autres parties prenantes**

208. Tous ces acteurs sont invités à apporter un soutien financier et/ou en nature. La valeur des soutiens en nature ne doit pas être sous-estimée par rapport aux soutiens financiers.

#### **Programme de petites subventions**

209. Il est convenu que toute décision sur l'établissement d'un Programme de petites subventions est reportée jusqu'à la MoS2, date à laquelle le TAG aura pu commencer à évaluer les priorités d'action dans le cadre du MdE.

#### **Encourager les approches bilatérales**

210. La suggestion du **Groupe de travail** proposant que les Signataires, les États de l'aire de répartition non signataires, les Partenaires coopérants et autres parties prenantes soient encouragés à envisager des approches bilatérales afin d'initier et de financer des projets urgents, est acceptée par la Réunion. L'**Afrique du Sud**, soutenue par la **Guinée équatoriale**, déclare que si l'Unité de coordination souhaite lancer une

initiative majeure, il pourrait être nécessaire que les négociations soient réalisées par la voie diplomatique, plutôt que par les Points de contact nationaux. Le **Président** convient que, dans certains cas, les activités pourront nécessiter la participation des ministères des Affaires étrangères, alors que dans d'autres cas, lorsque les ONG sont associées, cela ne devrait vraisemblablement pas être nécessaire. L'Unité de coordination devra s'adresser à l'autorité appropriée.

## Urgences

211. La Convention mère a adopté une procédure formelle pour traiter les interventions en cas d'urgence. Il n'y a pas d'autres observations de la part des participants.

212. Le **Président** demande si le Royaume-Uni, en tant qu'animateur du Groupe de travail, estime que tous les points soulevés ont été traités de manière adéquate. Le **Royaume-Uni** reconnaît que les points ont été bien traités et que des progrès ont été réalisés.

## Programme de petites subventions (PPS) de la CMS

213. **Mme Christiane Röttger** présente le fonctionnement du PPS de la CMS, dont les objectifs sont de catalyser le développement et la mise en œuvre d'actions concertées et de coopération, de créer des incitations pour la conservation des populations migratrices et de leurs habitats, de stimuler le dialogue et la coopération au niveau local et régional, et de sensibiliser le public aux besoins des espèces migratrices et de leurs habitats en matière de conservation et de gestion.

214. Toutes les espèces inscrites aux Annexes de la CMS répondent aux critères de financement. Les activités éligibles comprennent le travail sur le terrain, les actions de conservation, le renforcement de la coopération régionale et nationale, le renforcement des capacités, la sensibilisation, etc.

215. Le PPS a été inauguré en 1994, et était alors financé par les excédents du Fonds d'affectation spéciale de la Convention. Après une période d'inactivité en raison d'une absence de financement, le programme a été relancé grâce à un engagement de 300 000 USD du PNUE pour la période triennale 2012-2014. Un total de 75 demandes ont été reçues en réponse à l'appel à projets 2012, 12 d'entre elles ont ainsi été retenues et un montant total de 154 000 EUR a été alloué. Un nouvel appel à projets est prévu pour la fin de l'année 2013 et 77 000 EUR supplémentaires seront disponibles à cet effet.

216. Le **Président du Conseil scientifique** de la CMS rappelle combien il est convaincu de l'importance du PPS, car la CMS base ses décisions sur des connaissances scientifiques solides. Le PPS est vital pour les scientifiques et les Parties. La diversité des propositions représente un défi pour le comité de sélection. Il espère que davantage de ressources seront disponibles pour les cycles à venir. Les projets aboutissent à la publication d'articles scientifiques, ce qui est bénéfique pour l'image et la réputation de la CMS.

217. **L'Afrique du Sud** approuve l'importance du PPS et approuve également le point soulevé par la Suisse précisant que les rapaces devraient être inclus dans les SPANB et que d'autres sources de financement devraient être exploitées. Il est important de trouver des sources de financement sûres et à long terme, les contributions volontaires ayant tendance à être sporadiques.

218. Le **Président** déclare qu'il est confiant quant à l'éventualité d'offres de contributions volontaires. Cela est dans la nature humaine d'aimer offrir des cadeaux et de ne pas apprécier d'être imposé.

219. La **France** souligne qu'il y existe des critères d'éligibilité importants concernant la recherche appliquée pouvant bénéficier de financements. Il existe également un plafond de 15 000 EUR sur les subventions afin que la bureaucratie et l'administration restent réduites au minimum.

220. **Madagascar** exprime ses remerciements pour la subvention attribuée au projet concernant le Faucon concolore (*Falco concolor*).

221. Le **Bangladesh** demande que des priorités soient définies et que celles-ci incluent des projets portant sur la restauration des habitats des rapaces.

222. **M. Lenten** souligne que l'appel à projets 2012 était le premier depuis dix ans et que le financement de toutes les propositions aurait coûté 1,5 million d'USD. Alors que douze propositions ont bénéficié d'une subvention, de nombreux projets n'ont rien obtenu, ce qui constitue le côté négatif du PPS et pourrait nuire à la réputation de la CMS.

#### **14.2. Dispositions pour la convocation des Réunions des Signataires**

223. Le Groupe de travail sur les questions financières et de procédures a déjà traité cette question en détail dans son rapport, et les modalités de convocation de la MoS sont incluses dans le Règlement intérieur révisé, dont une copie est jointe en annexe IV.

#### **Point 15 de l'ordre du jour. Adoption des résultats**

224. **Le Président** détaille les principaux résultats de la MoS1. Il s'agit de :

- a) L'adoption du règlement intérieur ;
- b) Un délai supplémentaire de 18 mois accordé aux Signataires pour développer leurs stratégies nationales ou régionales ;
- c) Un accord de principe sur un système de rapport national, utilisant le Système de rapport en ligne, et dont les détails seront finalisés par le TAG ;
- d) L'acceptation formelle de l'offre de l'EAD au nom du Gouvernement des Émirats Arabes Unis de continuer à financer l'Unité de coordination ;
- e) Un accord formel pour la mise en place de l'Unité de coordination ;
- f) La création du Groupe consultatif technique (TAG) ;
- g) L'approbation de la résolution de la COP de la CMS sur les lignes électriques ;
- h) L'adoption des mécanismes d'acceptation des Partenaires coopérants ;
- i) Le lancement du processus d'établissement par l'Unité de coordination d'un TAG intérimaire qui fonctionnera en intersession jusqu'à la MoS2.

225. **M. Williams** déclare que l'Unité de coordination est entièrement satisfaite des résultats (voir annexe VII) et se réjouit de commencer à appliquer les décisions de la Réunion.

#### **Point 16 de l'ordre du jour. Date et lieu de la 2<sup>e</sup> Réunion des Signataires**

226. **M. Williams** précise qu'aucune offre d'accueil de la MoS2 n'a été reçue à ce jour, et aucune offre n'est transmise par les participants. Le **Président** suggère que la question du lieu reste ouverte, mais déclare que, compte tenu de la vaste couverture géographique du MdE, il serait intéressant au cours du temps de tenir des réunions dans autant de pays des différentes régions que possible, afin que les délégués puissent voir les conditions sur le terrain.

#### **Point 17 de l'ordre du jour. Questions diverses**

227. **L'Afrique du Sud** lit une déclaration exprimant son plaisir à participer à la MoS1 et son optimisme vis-à-vis des progrès à réaliser pour relever les défis à venir. Il rappelle que la moitié des espèces de rapaces de la région couverte par le MdE présente un mauvais état de conservation et souffrent d'un déclin à long terme

en raison des pressions humaines, de la perte d'habitats, du braconnage et des empoisonnements, des collisions avec les lignes électriques et du changement climatique.

228. Les fonds disponibles pour le MdE sont limités, en particulier dans les pays en développement, les pays à économie en transition et les petits États insulaires en développement. Il est donc important d'intégrer les efforts de protection des rapaces dans d'autres mécanismes des Nations Unies, tels que le FEM. Les politiques relatives à la conservation des espèces migratrices devraient être intégrées aux SPANB et une attention particulière devrait être accordée au renforcement des capacités et à la sensibilisation du public.

#### **Faucon de l'Amour**

229. **L'Afrique du Sud** soulève la question du Faucon de l'Amour (*Falco amurensis*). La nécessité que la CMS reste vigilante à son sujet est réaffirmée, au regard des informations sur les prélèvements en masse de faucons au Nagaland, en Inde. Il est demandé au Secrétariat de la CMS de fournir les dernières informations disponibles.

230. **M. Lenten** déclare que la question des prélèvements de Faucon de l'Amour a été soulevée lors de la récente réunion du Comité permanent de la CMS, qui a demandé au Secrétariat de la CMS de contacter les autorités indiennes. Cela a été réalisé. M. Lenten a été informé que le Gouvernement fédéral avait à son tour contacté les autorités de l'État au Nagaland et que des mesures avaient été prises pour arrêter les prélèvements. Il est estimé que près de 150 000 oiseaux sont prélevés chaque année, ce qui est un niveau non durable.

#### **Point 18 de l'ordre du jour. Clôture de la Réunion**

231. **M. Williams** se dit confiant car, après une période d'inactivité imprévue, le MdE Rapaces est à nouveau opérationnel, grâce à l'appui financier et logistique généreux de l'EAD au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis et du Royaume-Uni, ainsi qu'à l'engagement et au dévouement de la petite équipe de l'Unité de coordination. Il remercie particulièrement le Président de la Réunion pour sa gestion avisée, les organisateurs et les rapporteurs des deux groupes de travail, ses collègues du Secrétariat de la CMS à Bonn, les interprètes et les rédacteurs du rapport. Il note avec satisfaction le fait que deux nouveaux pays sont maintenant Signataires et que la MoS a établi l'Unité de coordination et le TAG.

232. Après les remerciements d'usage à tous ceux qui ont contribué au succès de la réunion, et en particulier à l'EAD notamment pour avoir offert le dîner de gala, ainsi qu'aux Gouvernements des Émirats arabes unis et du Royaume-Uni, le **Président** déclare la clôture de la Réunion à 12h45, le mardi 11 décembre 2012.

**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**

**SIGNATORIES / SIGNATAIRES**

(34 Representatives from 23 Signatory States and the European Union)  
(34 Représentants de 23 États signataires et de l'Union Européenne)

**ARMENIA / ARMENIE**

Mr. Martiros Nalbandyan  
CMS Focal Point for Armenia  
Yerevan State University  
Ministry of Nature Protection  
Government Building 3, Republic Square  
P.O. Box 375010  
Yerevan 010  
Tel: +374 9813 1471  
Fax: +374 1058 5469  
Email: [mnalbandyan@rambler.ru](mailto:mnalbandyan@rambler.ru)

**BURUNDI**

Ms. Marie Rose Kabura  
Adviser in the Minister's Cabinet and National  
Focal Point of CMS  
Ministry of Water, Environment, Land and  
Urban Planning  
BP 631, Avenue de la Cathédrale  
Bujumbura  
Tel: +257 79 938 502  
Email: [kaburamr@yahoo.fr](mailto:kaburamr@yahoo.fr)

**CHAD / TCHAD**

Ma. Hassane Idriss Mahamat Hassane  
Chef de Service de Sensibilisation  
Direction des parcs nationaux des réserves de  
faune et de la chasse / Ministère de  
l'environnement et des ressources  
halieutiques  
BP 2115, 438 REPOS II CARREE 15  
Ndamena 00235  
Tel: +235 66 21 93 40  
Fax: +235 22 52 29 47  
Email: [mhi1962@yahoo.fr](mailto:mhi1962@yahoo.fr)

**EQUATORIAL GUINEA/GUINÉE ÉQUATORIALE**

Sr. Santiago Biyang Mba  
Head of the Ministry of Environment and CMS  
Focal Point  
Regional Delegation of the Ministry of  
Fisheries and Environment  
Bata Litoral  
Tel: +240 24 14 17  
Email: [santiagobiyang@yahoo.es](mailto:santiagobiyang@yahoo.es)

**EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE**

Mr. Paulo Domingos Paixão  
Policy Officer  
European Commission  
Avenue de Beaulieu 5  
Brussels 1160  
Tel: +322 296 6940  
Email: [paulo.domingos-paixao@ec.europa.eu](mailto:paulo.domingos-paixao@ec.europa.eu)

**FRANCE**

Mr. Jean-Philippe Siblet  
Head of Natural Heritage Service  
National Museum of Natural History  
P.O. Box 51, 36 Geoffroy Street  
Paris  
Tel: +33 680155207  
Email: [siblet@mnhn.fr](mailto:siblet@mnhn.fr)

**GERMANY**

Mr. Oliver Schall  
Deputy Head of Division Species Protection  
German Ministry for the Environment (BMU)  
P.O. Box 12 06 29, Robert-Schuman-Platz 3  
Bonn 53175  
Tel: +49 22899 3052632  
Fax: +49 22899 3052684  
Email: [oliver.schall@bmu.bund.de](mailto:oliver.schall@bmu.bund.de)

**GHANA**

Mr. Kofi Adu-Nsiah  
Executive Director  
Wildlife Division, Forestry Commission  
MB 239, Near Gimpa Achimota  
Accra  
Email: [adunsiah@yahoo.com](mailto:adunsiah@yahoo.com)

**HUNGARY / HONGRIE**

Mr. András Schmidt  
Deputy Head of Department for Nature  
Conservation  
Ministry for Rural Development  
Kossuth tér 11.  
Budapest 2600  
Tel: +36 17952399  
Fax: +36 17950080  
Email: [andras.schmidt@vm.gov.hu](mailto:andras.schmidt@vm.gov.hu)

Mr. Matyas Prommer  
Expert of the Saker Falcon LIFE+ Project  
MME/Birdlife Hungary  
Költő u. 21.  
Budapest 1121  
Tel: + 36 205531296  
Email: [prommer.matyas@mme.hu](mailto:prommer.matyas@mme.hu)

#### **MADAGASCAR**

Mr. Lily Arison Rene de Roland  
National Director of the Peregrine Fund  
Project, the Peregrine Fund  
P.O. Box 4113  
Antananarivo  
Tel: +261 32 83 78103  
Email: [lilyarison@yahoo.fr](mailto:lilyarison@yahoo.fr)

#### **MONGOLIA / MONGOLIE**

Ms. Onon Yondon  
Specialist  
Ministry of Nature, Environment, and Green  
Development  
2nd Building of Government  
Ulaanbaatar 38-415  
Tel: +976 11 311265  
Fax: +976 11 310721  
Email: [onon@wwf.mn](mailto:onon@wwf.mn)

#### **NIGER<sup>1</sup>**

Mr. Laoual Abagana Ali  
Associate Director for Fauna, Hunting, and  
Protected Areas  
Head Office of the Environment, Water &  
Forests  
P.O. Box 578, Route de Tondbiya  
Niamey  
Tel: +22796288750  
Fax: +22720733755  
Email: [aliabagana@yahoo.fr](mailto:aliabagana@yahoo.fr)

#### **NORWAY / NORVÈGE**

Mr. Øystein Størkersen  
Principal Adviser  
Norwegian Directorate for Nature  
Management  
P.O. Box 5672, Sluppen, Tungasletta 2  
Trondheim 7485  
Tel: +47 7358 0500  
Fax: +47 7358 0501  
Email: [oystein.storkersen@dirnat.no](mailto:oystein.storkersen@dirnat.no)

#### **PAKISTAN**

Mr. Umeed Khalid  
Conservator Wildlife  
Ministry of Climate Change  
NCCW, Building No.14-D, 2nd Floor  
F 8 Markaz  
Islamabad 44000  
Tel/Fax: +92 51 9262270  
Email: [umeed\\_khalid@yahoo.com](mailto:umeed_khalid@yahoo.com)

#### **ROMANIA / ROUMANIE**

Ms. Nela Miauta  
CMS National Focal Point  
Ministry of the Environment and Forests  
Liberatii Street No. 12  
Bucharest 040129  
Tel: +40 754 23 15 17  
Fax: +40 21 4089634  
Email: [nela.miauta@mmediu.ro](mailto:nela.miauta@mmediu.ro)

#### **SENEGAL / SÉNÉGAL**

Ms. Ndeye Sene Ep Thiam  
Conservator, Directorate of National Parks  
P.O. Box 5135  
Dakar  
Tel: +221 77 6534180  
Email: [ndeyesenethiam2003@yahoo.fr](mailto:ndeyesenethiam2003@yahoo.fr)

#### **SLOVAKIA / SLOVAQUIE**

Mr. Michal Adamec  
Deputy Director  
State Nature Conservancy of the Slovak  
Republic  
Tajovského 28B  
Banská Bystrica 97401  
Tel: +421 903298115  
Fax: +421 484722036  
Email: [michal.adamec@sopsr.sk](mailto:michal.adamec@sopsr.sk)

#### **SOMALIA / SOMALIE<sup>1</sup>**

Mr. Ahmed Osman  
Wildlife Director  
Ministry of Fishery, Marine Resources &  
Environment  
Maka al-mukarama near the State House  
Mogadishu  
Tel: +252615337509  
Email: [axmedbusuri70@hotmail.com](mailto:axmedbusuri70@hotmail.com)

---

<sup>1</sup> Signed Raptors MOU at MOS1 / A signé le MdE  
Rapaces à la MOS1

**SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD**

Ms. Nopasika Malta Qwathekana  
Director, International Biodiversity & Heritage  
Department of Environmental Affairs of South  
Africa  
315 Cnr Pretorius and Van der Walt Street  
Pretoria 0001  
Tel: +27 12 310 3067  
Fax: +27 12 320 1343  
Email: [mqwathekana@environment.gov.za](mailto:mqwathekana@environment.gov.za)

Ms. Humbulani Mafumo  
Deputy Director  
Department of Environmental Affairs of South  
Africa  
315 Cnr Pretorius and Van der Walt Street  
Pretoria 0001  
Tel: +27 12 310 3712  
Fax: +27 86 541 1102  
Email: [hmafumo@environment.gov.za](mailto:hmafumo@environment.gov.za)

**SUDAN / SOUDAN**

Mr. Sanad Elarabi  
Director  
Wildlife Conservation General Administration  
P.O. Box 336, Street 60  
Khartoum  
Tel: +249 912310820  
Fax: +249 183522109  
Email: [wildlife\\_sudan33@yahoo.com](mailto:wildlife_sudan33@yahoo.com)

**UNITED ARAB EMIRATES /  
ÉMIRATS ARABES UNIS**

Environment Agency - Abu Dhabi  
P.O. Box 45553, Muroor Street, Abu Dhabi  
Tel: +971 2 6934 + extension

Dr. Shaikha Al Dhaheri  
Executive Director  
Terrestrial and Marine Biodiversity  
Email: [saldhaheri@ead.ae](mailto:saldhaheri@ead.ae) Tel. ext. 545

Mr. Abdunasser Ali Al Shamsi  
Director, Terrestrial Biodiversity  
Email: [analshamsi@ead.ae](mailto:analshamsi@ead.ae) Tel. ext. 700

Mr. Salim Javed  
Manager, Terrestrial Assessment &  
Conservation  
Email: [sjaved@ead.ae](mailto:sjaved@ead.ae) Tel. ext. 711

Mr. Shahid Khan  
Associate Scientist  
Tel: + 971 2693566  
Email: [skhan@ead.ae](mailto:skhan@ead.ae)

Mr. Shakeel Ahmed  
Tel: + 971 507518058  
Email: [akhan@ead.ae](mailto:akhan@ead.ae)

Mr. Junid Shah  
Tel: +971 502385670  
Email: [jnshah@ead.ae](mailto:jnshah@ead.ae)

Mr. Abdullah Al Hammadi  
Technical Assistant  
Tel: + 971 504212144  
Email: [abhammadi@ead.ae](mailto:abhammadi@ead.ae)

Mr. Eisa Al Hammadi  
Technical Assistant  
Tel: + 971 2 8989 233  
Email: [EalHammadi@ead.ae](mailto:EalHammadi@ead.ae)

**UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI**

Mrs. Elaine Kendall  
Head of Wildlife Crime, Birds and Zoos Policy  
Defra  
Zone 1/14, Temple Quay House, 2  
The Square  
Bristol BS1 6 EB  
Tel: +44 0117 3723595  
Email: [Elaine.kendall@defra.gsi.gov.uk](mailto:Elaine.kendall@defra.gsi.gov.uk)

Mr. David Stroud  
Senior Ornithologist  
UK Joint Nature Conservation Committee  
City Road, Monkstone House  
Peterborough PE1 1JY  
Tel: +44 1733 866810  
Fax: +44 1733 555948  
Email: [David.Stroud@jncc.gov.uk](mailto:David.Stroud@jncc.gov.uk)

Mrs. Clare Hamilton  
Lawyer  
UK Department for Environment, Food & Rural  
Affairs  
Area 3A, Horseferry Road  
London SW1P 2AL  
Tel: +44 2072 380533  
Email: [Clare.Hamilton@defra.gsi.gov.uk](mailto:Clare.Hamilton@defra.gsi.gov.uk)

**YEMEN / YÉMEN**

Mr. Galal Al Harogi  
Ministry of Water and Environment –  
Environment Protection Authority (EPA)  
P.O. Box 10442  
Tel: +967 777644797  
Email: [gharogi@gmail.com](mailto:gharogi@gmail.com)

**NON-SIGNATORY RANGE STATES /**  
**ÉTATS DE L'AIRE DE RÉPARTITION NON SIGNATAIRES**  
(24 Representatives from 20 Non-Signatory Range States)  
(24 Représentants de 20 États de l'aire de répartition non signataires)

**AFGHANISTAN**

Mr. Abdul Wali Modaqiq  
Deputy Director General  
National Environmental Protection Agency  
P.O. Box 209, Parwan 2  
Kabul  
Tel: +93 799 13 16 18  
Email: [wali.modaqiq@gmail.com](mailto:wali.modaqiq@gmail.com)

**BAHRAIN**

Mr. Abdulqader Khamis  
Head of Marine Projects Assessment Unit  
Supreme Council for Environment  
P.O. Box 18233  
Manama  
Tel: +973 1738 6571  
Fax: +973 1738 6556  
Email: [gaderk@pmew.gov.bh](mailto:gaderk@pmew.gov.bh)

**BANGLADESH**

Mr. Tapan Kumar Dey  
Conservator of Forests, Wildlife and Nature  
Conservation Circle  
Sher-E- Bangla nagar  
1207 Dhaka  
Tel: +88 02 8181142  
Fax: +88 02 8181142  
Email: [deytkcfwild@gmail.com](mailto:deytkcfwild@gmail.com)

**BHUTAN / BHOUTAN**

Mr. Kado Tshering  
Chief of Forest Division and Phibsoo Wildlife  
Sanctuary  
Department of Forest & Park Services  
Email: [kadoting@yahoo.com](mailto:kadoting@yahoo.com)

**BOSNIA AND HERZEGOVINA /**  
**BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Mr. Mehmed Cero  
Assistant Minister on Environment  
Federal Ministry on Environment and Tourism  
H. Redzica 6  
Sarajevo 71000  
Tel: +387 33 215 529  
Email: [mehmedc@fmoit.gov.ba](mailto:mehmedc@fmoit.gov.ba)

**CROATIA / CROATIE**

Ms. Tamara Cimborazovko  
Expert Advisor  
Ministry of Environmental and Nature  
Protection  
Savska c. 41/20  
Zagreb 10000  
Tel: +385 14866107  
Fax: +385 14866-100  
Email: [tamara.cimborazovko@mzoip.hr](mailto:tamara.cimborazovko@mzoip.hr)

**CYPRUS / CHYPRE**

Mr. Panagiotis (Panicos) Panagitis  
Game & Fauna Officer  
Game Fund  
Ministry of Interior  
Nicosia 1453  
Tel: +35 722560113  
Fax: +35 722560114  
Email: [panayides.gf@cytanet.com.cy](mailto:panayides.gf@cytanet.com.cy)

Mr. Petros Anayiotos  
Game & Fauna Officer  
Game & Fauna Service  
Ministry of Interior  
Nicosia 1453  
Tel: + 35 722867786  
Fax: +35 722867780  
Email : [lefkosia.gf@cytanet.com.cy](mailto:lefkosia.gf@cytanet.com.cy)

**CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Mrs. Libuše Vlasáková  
National Focal Point for CMS  
Ministry of the Environment  
Vršovická 65  
Prague 100 10  
Tel: +42 267 122 372  
Email: [libuse.vlasakova@mzp.cz](mailto:libuse.vlasakova@mzp.cz)

**GEORGIA / GÉORGIE**

Ms. Irine Lomashvili  
Chief Specialist for Biodiversity Protection  
Ministry of Environment Protection  
6 Gulua Street  
Tbilisi 0114  
Tel: +995 32 2727231  
Fax: +995 32 2727231  
Email: [irinaloma@yahoo.com](mailto:irinaloma@yahoo.com)

**ISRAEL / ISRAËL**

Mr. Ohad Hatzofe  
Ecologist  
Nature & Parks Authority  
Am Ve'Olamo 3  
Jerusalem 95463  
Tel: +972 577762344  
Fax: +972 25006248  
Email: [ohad@npa.org.il](mailto:ohad@npa.org.il)

**KAZAKHSTAN**

Dr. Sergey Sklyarenko  
Science Director  
Head of the Centre for Conservation Biology  
Association for the Conservation of  
Biodiversity of Kazakhstan  
Orbita-1, 40, of. 203  
Almaty 050060  
Tel/Fax: +7 727 2203877  
Email: [sergey.sklyarenko@acbk.kz](mailto:sergey.sklyarenko@acbk.kz)

**OMAN**

Dr. Mansoor Al Jahdhami  
Head of Research  
Office for Conservation of Environment  
Diwan of Royal Court  
P.O. Box 246  
Muscat 100  
Tel: +968 24941947  
Fax: +968 24691498  
Email: [mhjahdhami@gmail.com](mailto:mhjahdhami@gmail.com)

Mr. Waheed Al Fazari  
Wildlife Biologist  
Office for Conservation of Environment  
Diwan of Royal Court  
P.O. Box 246  
Muscat 100  
Tel: +968 24941950  
Fax: +968 24691498  
Email: [waheed.alfazari@gmail.com](mailto:waheed.alfazari@gmail.com)

**SAUDI ARABIA / ARABIE SAOUDITE**

Dr. Mohammed Shobrak  
Representative to the Meeting to Negotiate  
the Institutional and Legal Framework for the  
Central Asian Flyway  
Saudi Wildlife Authority  
P.O. Box 888  
Al Hawyah Street Taif University  
Taif 21974  
Tel: +966 505721001  
Fax: +966 27241880  
Email: [mshobrak@gmail.com](mailto:mshobrak@gmail.com)

Mr. Ammar Almomen  
Representative to the Meeting to Negotiate  
the Institutional and Legal Framework for the  
Central Asian Flyway  
Saudi Wildlife Authority  
P.O. Box 11071, Street 138 - Jubail Marine  
Wildlife Sanctuary  
Taif Jubail 31961  
Tel: +966 567289888  
Fax: +966 3 3412415  
Email: [almomun1@gmail.com](mailto:almomun1@gmail.com)

**SOUTH SUDAN / SOUDAN DU SUD**

Mr. Peter Minasona  
Director  
Ministry of Wildlife Conservation and Tourism  
P.O. Box 77  
Juba  
Tel: +211956188652  
Email: [minasonalero@yahoo.com](mailto:minasonalero@yahoo.com)

**SRI LANKA**

Dr. Thulmini Arambage  
Veterinary Surgeon  
Department of Wildlife Conservation  
P.O. Box 811A, Jayanthipura Road  
Battaramulla 10120  
Tel: +94112888585  
Fax: +94112883355  
Email: [thulminid@yahoo.com](mailto:thulminid@yahoo.com)

Mr. Sunil Galagama  
Embassy of Sri Lanka  
P.O. Box 46534  
Villa No. 3, Sector E-4, Madinat Zayed  
Abu Dhabi, United Arab Emirates  
Tel: +00971559415321  
Fax: +0097126331661  
Email: [sunilgalagama@hotmail.com](mailto:sunilgalagama@hotmail.com)

**SWITZERLAND / SUISSE**

Dr. Olivier Biber  
International Biodiversity Policy Advisor  
Gruner AG for FOEN  
Sägerstrasse 73  
Köniz  
Tel: +41 319172089  
Fax: +41 319172021  
Email: [olivier.biber@gruner.ch](mailto:olivier.biber@gruner.ch)

**TAJIKISTAN**

Mr. Nurali Saidov  
Head  
State Agency of Natural Protected Areas  
Drujba Narodov Street 62  
Dushanbe 734025  
Tel: +992 37 222 14 67  
Fax: +992 37 222 07 97  
Email: [nsaidov70@yahoo.com](mailto:nsaidov70@yahoo.com)

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF  
MACEDONIA / EX RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE  
DE MACÉDOINE**

Mr. Branko Micevski  
President  
Macedonian Bonn Committee  
Blvd. ASNOM 58, 2/4  
Skopje 1000  
Tel: +389 78 254 736  
Fax: +389 22 432 071  
Email: [brankom@ukim.edu.mk](mailto:brankom@ukim.edu.mk)

**TUNISIA / TUNISIE**

Mr. Khaled Zahzah  
Under-Director of Hunting and National Parks  
Head Office of Forests  
30 Rue Alain Savary  
Tunis 1002  
Tel: +216 98665386  
Fax: +216 71794107  
Email: [khaledzahzah2000@yahoo.fr](mailto:khaledzahzah2000@yahoo.fr)

**UZBEKISTAN**

Mr. Maxim Mitropolskiy  
State Inspection of the Republic of Uzbekistan  
on Guards and Rational Use  
of Animal & Vegetative World  
Tashkent  
Fax: +998 90 3191591  
Email: [max\\_raptors@list.ru](mailto:max_raptors@list.ru)

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATIONS /  
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

(1 Representative from 1 organisation)

(1 représentant d'une organisation)

**LEAGUE OF ARAB STATES**

Ms. Nermin Wafa  
Head of Programs & Activities Division  
League of Arab States  
1 Tahrir  
Cairo  
Egypt  
Tel: +20 225750511  
Fax: +20 225743023  
Email: [sa22401@gmail.com](mailto:sa22401@gmail.com)

**NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS AND OTHER PARTIES /  
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES ET AUTRES PARTIES**

(13 Representatives from 10 organisations)

(13 représentants de 10 organisations)

**ASSOCIATION CONGOLAISE POUR LA  
PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE  
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Mr. Patrick Arsene Goma  
President  
P.O. Box 14196, 18 Bis Rue Mbote Bacongo  
Brazzaville 242  
Congo  
Tel: +242 055 483 074  
Fax: +242 069 316 222  
Email: [acpedc@gmail.com](mailto:acpedc@gmail.com)

**BIRDLIFE INTERNATIONAL<sup>2</sup>**

Ms. Nicola Crockford  
International Species Policy Officer  
RSPB  
The Lodge, Sandy IP28 6SD  
United Kingdom  
Tel: +44 1767 693072  
Fax: +44 1767 683211  
Email: [nicola.crockford@rspb.org.uk](mailto:nicola.crockford@rspb.org.uk)

Dr. Vicky Jones  
Global Flyways Officer  
1 Wellbrook Court  
Cambridge CB30NA  
United Kingdom  
Tel: +44 1223 279862  
Fax: +44 1223 277200  
Email: [vicky.jones@birdlife.org](mailto:vicky.jones@birdlife.org)

Mr. Marcus Kohler  
Senior Programme Officer (Flyways)  
1 Wellbrook Court  
Cambridge CB30NA  
United Kingdom  
Tel: + 44 7872601254  
Email: [marcus.kohler@birdlife.org](mailto:marcus.kohler@birdlife.org)

Mr. Julien Jreissati  
Communication Officer  
P.O. Box bp 179 hazmieh liban  
Mar Takla, Hazmieh  
Lebanon  
Tel: +961 3585859  
Email: [julien.jreissati@birdlife.org](mailto:julien.jreissati@birdlife.org)

**BIRDLIFE CYPRUS**

Dr. Claire Papazoglou  
Executive Director, BirdLife Cyprus  
P.O. Box 28076  
2090 Nicosia  
Cyprus  
Tel: +357 22455072  
Fax: +357 22455073  
Email: [clairie.papazoglou@birdlifecyprus.org.cy](mailto:clairie.papazoglou@birdlifecyprus.org.cy)

**BULGARIAN SOCIETY FOR THE PROTECTION  
OF BIRDS / BIRDLIFE BULGARIA**

Mr. Stoyan Nikolov  
Project Manager  
Yavorov Complex  
1111 Sofia  
Bulgaria  
Tel: +359 878 599 372  
Fax: +359 2 979 95 00  
Email: [stoyan.nikolov@bspb.org](mailto:stoyan.nikolov@bspb.org)

**EURAPMON – THE RESEARCH AND  
MONITORING FOR AND WITH RAPTORS IN  
EUROPE**

Mr. Janusz Sielicki  
Steering Committee Member  
Al. Jerozolimskie 113/115/13  
Warszawa 02-017  
Poland  
Tel: +48 502196061  
Fax: +48 222502895  
Email: [sielicki@iaf.org](mailto:sielicki@iaf.org)

**FALCON FOUNDATION INTERNATIONAL –  
PAKISTAN**

Mr. Mukhtar Ahmed  
President  
216 Upper Mall  
Lahore 54000  
Tel: +92 42 35711979  
Fax: +92 42 35712293  
Email: [mukhtar@thuraya.com.pk](mailto:mukhtar@thuraya.com.pk)

<sup>2</sup> Cooperating Partners that have signed the  
Raptors MOU / Partenaires coopérants qui ont  
signé le MdE Rapaces

**INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR  
FALCONRY AND CONSERVATION OF BIRDS OF  
PREY<sup>2</sup>**

Mr. Janusz Sielicki  
AC Member  
Al. Jerozolimskie 113/115/13  
Warszawa 02-017  
Poland  
Tel: +48 502196061  
Fax: +48 222502895  
Email: [sielicki@iaf.org](mailto:sielicki@iaf.org)

**INTERNATIONAL AVIAN RESEARCH**

Dr. Michael McGrady  
Am Rosenhuegel 59  
Krems 3500  
Austria  
Tel: +43 273 272028  
Email: [mikejmcgrady@aol.com](mailto:mikejmcgrady@aol.com)

**INTERNATIONAL WILDLIFE CONSULTANTS  
LTD**

Dr. Andrew Dixon  
Head of Research  
P.O. Box 19, Lysonnen Road  
Carmarthen SA33 5YL  
United Kingdom  
Tel: +44 1267 233864  
Email: [falco@falcons.co.uk](mailto:falco@falcons.co.uk)

**INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL  
WELFARE**

Dr. Elsayed Mohamed  
IFAW Middle East Regional Director  
Al-Shandagah Heritage Area  
P.O. Box 43756  
Dubai  
United Arab Emirates  
Tel: +971 50 7870875  
Email: [emohamed@ifaw.org](mailto:emohamed@ifaw.org)

**REPORT WRITERS**

(2 Representatives)  
(2 représentants)

Mr. Robert Vagg  
Editor  
UN Campus, Hermann-Ehlers-str. 10  
Bonn 53113  
Germany  
Tel: +49 228 815 2476  
Email: [rvagg@cms.int](mailto:rvagg@cms.int)

Mr. Tim Jones  
Rapporteur  
DJ Environmental  
Harpers Mill, Sterridge Valley  
Berrynarbor N. Devon EX34 9TB  
United Kingdom  
Tel: +44 1271 882 965  
Email: [tim.jones@djenvironmental.com](mailto:tim.jones@djenvironmental.com)

**UNITED NATIONS ORGANISATIONS / ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES**

(19 Representatives from 4 organisations)  
(19 représentants de 4 organisations)

**UNEP/ROWA**

Ms. Diane Klaimi  
Regional Biodiversity MEAs Focal Point  
P.O. Box 10880, Street 1010  
Manama, Bahrain  
Tel: +973 17 812752, Fax: +973 17 825110  
Email: [diane.klaimi@unep.org](mailto:diane.klaimi@unep.org)

**UNEP/AEWA**

Mr. Sergey Dereliev  
Technical Officer  
UN Campus, Hermann-Ehlers-str. 10  
Bonn 53113, Germany  
Tel: +492288152415  
Email: [sdereliev@unep.de](mailto:sdereliev@unep.de)

**UNEP/CMS SECRETERIAT<sup>2</sup>**

UN Campus, Hermann-Ehlers-Str.10  
53113 Bonn, Germany  
Tel: +49 228 815 + extension

Mr. Bert Lenten  
Deputy Executive Secretary  
Email: [blenten@cms.int](mailto:blenten@cms.int); Tel. ext. 2407

Ms. Melanie Virtue  
Acting Agreement Development &  
Servicing Officer  
Email: [mvirtue@cms.int](mailto:mvirtue@cms.int); Tel. ext. 2462

Ms. Laura Cerasi  
Associate Fundraising & Partnership Officer  
Email: [lcerasi@cms.int](mailto:lcerasi@cms.int); Tel. ext. 2483

Ms. Christiane Roettger  
Junior Professional Officer  
Email: [croettger@cms.int](mailto:croettger@cms.int)

Dr. Fernando Spina  
CMS Scientific Councillor  
Via Ca'Fornacetta 9, I-40064 Emilia (BO), Italy  
Tel: +39 51 65 12 214  
Email: [fernando.spina@isprambiente.it](mailto:fernando.spina@isprambiente.it)

Dr. Taej Arun Mundkur  
Chair of CMS Flyways Working Group  
Horapark 9 (2nd floor), Ede 6717 LZ,  
Netherlands  
Tel: +31 318 660910  
Email: [taej.mundkur@wetlands.org](mailto:taej.mundkur@wetlands.org)

**UNEP/CMS OFFICE - ABU DHABI**  
c/o Environment Agency - Abu Dhabi  
P.O. Box 45553, Abu Dhabi, United Arab  
Emirates  
Tel: +971 2 6934 + extension

Mr. Lyle Glowka  
Executive Coordinator (from early 2013)

Mr. Nick P. Williams  
Programme Officer (Birds of Prey - Raptors)  
Email: [nwilliams@cms.int](mailto:nwilliams@cms.int); Tel. ext. 624

Dr. Donna Kwan  
Programme Officer (Dugongs)  
Email: [dkwan@cms.int](mailto:dkwan@cms.int); Tel. ext. 410

Ms. Jenny Renell  
Associate Programme Officer  
Email: [jrenell@cms.int](mailto:jrenell@cms.int); Tel. ext. 523

Ms. Rima Al Mubarak  
Finance/Administrative Assistant  
Email: [ralmubarak@cms.int](mailto:ralmubarak@cms.int); Tel. ext. 437

Ms. Mariam Yacout  
Team Assistant  
Email: [myacout@cms.int](mailto:myacout@cms.int); Tel. ext. 541

Ms. Dragana Stojkovic  
Team Associate  
Email: [dstojkovic@cms.int](mailto:dstojkovic@cms.int); Tel. ext. 481

Mr. András Kovács  
Specialist Technical Advisor (Raptors)  
Eger  
Hungary  
Tel: +36 30 260 55 33  
Email: [andras.kovacs.ecol@gmail.com](mailto:andras.kovacs.ecol@gmail.com)

Prof. Colin Galbraith  
Chairman of the Saker Falcon Task Force  
45 Mounthooly Loan  
Edinburgh EH107JD  
United Kingdom  
Tel: +44 1314455425  
Email: [colin@cgalbraith.freeserve.co.uk](mailto:colin@cgalbraith.freeserve.co.uk)

Interns:  
Mr. Mohamed Kayal, [mkayal@cms.int](mailto:mkayal@cms.int)  
Mr. Benjamin Jance, [bjance@cms.int](mailto:bjance@cms.int)  
Mr. Alf Lim, [alim@cms.int](mailto:alim@cms.int)

## **Allocution de bienvenue de l'Agence pour l'environnement - Abou Dhabi (EAD)**

*Mme Shaikha Al Dhaheri, Directeur exécutif du Secteur de la biodiversité terrestre et marine, s'exprimant au nom de M. Mohammad Al Bowardi, Directeur général de EAD*

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi d'être aujourd'hui parmi vous, spécialistes de la conservation et décideurs, rassemblés ici à Abou Dhabi pour participer à la 1ère Réunion des Signataires du MdE Rapaces. Je constate avec satisfaction que cet accord, entré en vigueur ici à Abou Dhabi le 22 octobre 2008, va de l'avant. Au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis, du Ministère de l'environnement et de l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi, je vous souhaite la bienvenue.

Les oiseaux de proie sont exposés à des menaces allant de la perte d'habitats aux changements dans les modes d'utilisation des terres, en passant par la pollution et le manque d'aires de reproduction appropriées. En outre, les migrants de longue distance sont vulnérables aux pressions exercées par la chasse, la collision avec les lignes électriques et le manque d'aires de repos appropriées. Les changements climatiques pourraient aussi accroître la pression sur les oiseaux migrateurs. L'existence de cet accord témoigne clairement de l'ampleur des problèmes.

Malheureusement, aucun de ces problèmes ne s'est atténué au cours des quatre dernières années; au contraire, ils pourraient s'être aggravés. Conscients de ces faits, il nous faut agir rapidement et prendre des mesures, non seulement pour protéger les oiseaux de proie menacés à l'échelle mondiale, mais aussi pour améliorer l'état de conservation d'autres oiseaux de proie migrateurs, qui ne sont pas considérés comme menacés actuellement mais dont l'état de conservation laisse à désirer.

Outre qu'il offre une feuille de route bien précise pour la conservation des principaux rapaces migrateurs, le MdE sur les oiseaux de proie offre une nouvelle occasion de créer des réseaux, de forger de nouveaux partenariats et de compenser la variabilité des capacités institutionnelles et financières dans les États de l'aire de répartition. Il est encourageant pour moi de constater que près de 100 délégués de presque 40 pays, y compris d'ONG internationales de renom, sont ici pour participer aux deux réunions qui se tiennent l'une après l'autre. Votre présence ici indique clairement l'importance attribuée à la conservation des oiseaux de proie migrateurs en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie.

Je me réjouis également du fait que la plupart d'entre vous participeront activement à une réunion visant à négocier un nouvel instrument pour la conservation des oiseaux migrateurs le long de l'Itinéraire aérien d'Asie centrale immédiatement après la Réunion des Signataires du MdE Rapaces.

Conserver les oiseaux migrateurs en général et les oiseaux de proie en particulier est un vrai défi, toutefois grâce à nos efforts communs et à nos plans précis, cela devient possible. Les Émirats sont fermement résolus à travailler pour la conservation des oiseaux de proie migrateurs, et le fait qu'ils aient signé l'accord, qu'ils soutiennent et accueillent l'Unité de la CMS est la preuve de leur engagement et de leur rôle de chef de file.

Rendons cet accord pleinement opérationnel en élaborant des stratégies nationales et régionales permettant de mettre en œuvre le Plan d'action sans plus attendre. Je souhaite que durant cette réunion d'autres pays signent le MdE Rapaces et nous conviendrons également d'un cadre approprié afin que l'Itinéraire aérien d'Asie centrale puisse conserver les oiseaux d'eau migrateurs.

Enfin, je vous adresse mes vœux les plus sincères pour une réunion couronnée de succès et un agréable séjour à Abou Dhabi.

Je vous remercie.

## Allocution de bienvenue de l'Unité de coordination intérimaire du MdE Rapaces

*M. Nick P. Williams, Chargé de programme – Oiseaux de proie (Rapaces)*

Excellence, Mme la Secrétaire exécutive par intérim de la CMS, Mesdames et Messieurs les Signataires, chers Collègues, Mesdames et Messieurs et chers amis. Bonjour et bienvenue.

C'est un immense privilège pour moi de me trouver devant vous aujourd'hui ici à Abou Dhabi. C'est un rêve devenu réalité !

Permettez-moi de vous parler brièvement de moi pour expliquer pourquoi il en est ainsi.

Ma fascination pour les oiseaux de proie remonte à l'époque où, jeune garçon, je vivais dans une ferme mixte dans le Sud-Ouest de l'Angleterre. J'ai étudié de nombreuses espèces, en particulier leur migration et leur comportement pour la recherche de nourriture et, toute ma vie, j'ai participé activement à des projets de conservation des rapaces.

Il y a dix ans exactement ce mois-ci, je participais en Écosse à une conférence ayant pour thème *Birds of Prey in a Changing Environment (Les oiseaux de proie dans un environnement en évolution)*. David Stroud, un ornithologue professionnel du Royaume-Uni dont la présence aujourd'hui parmi nous me ravit, fit une excellente présentation résumant l'état des rapaces britanniques dans un contexte européen. Il souligna que bon nombre des espèces présentes en Grande-Bretagne sont migratrices et que la plupart sont dans un état de conservation défavorable. Et d'ajouter que, même si toutes étaient incluses dans les Annexes de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la CMS leur avait accordé très peu d'attention.

Ce commentaire en apparence anodin de David m'avait beaucoup frappé et m'avait donné une idée. Quelques mois auparavant, j'avais lu un article annonçant que l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie (AEWA) avait obtenu un financement européen d'environ un million de livres sterling à l'appui de la conservation de ce groupe d'oiseaux. Et je me souviens avoir pensé à l'époque que cela était une excellente nouvelle, en particulier pour les rapaces qui sont nombreux à se nourrir d'échassiers et d'oiseaux d'eau ! Je n'ai pu m'empêcher de souhaiter qu'une somme similaire, voire plus importante, soit allouée directement à la conservation des rapaces.

Après une période de réflexion durant la première partie de 2013, en mai je me suis préparé à participer à la 6e Conférence mondiale sur les oiseaux de proie et les hiboux à Budapest en Hongrie. À l'époque, j'étais Inspecteur en chef de la faune sauvage au Royaume-Uni, employé au Ministère de l'environnement, connu maintenant sous le nom de Defra. J'avais réussi à convaincre mon directeur que je devais participer à cette conférence pour des raisons de développement personnel, bien que cela ne fasse pas partie de mon travail!

Juste deux semaines avant la réunion, une idée me vint spontanément à l'esprit. Je rédigeai une Résolution proposant l'établissement d'un accord international sur les oiseaux de proie d'Afrique-Eurasie et la présentai au Secrétaire – feu Robin Chancellor. Je n'avais aucune idée de la manière dont elle serait accueillie mais je pensais que puisque la majorité des participants à la réunion étaient des biologistes et des écologistes, j'avais de bonnes chances d'obtenir leur appui.

Les Hongrois ont organisé une excellente réunion et, en m'offrant comme volontaire pour faire partie du Comité des résolutions, je pus plaider en faveur de mon projet de résolution pendant les débats. En fait, je me souviens de très longues discussions sur une résolution assez controversée concernant le Faucon sacré et

quand on arriva à la session plénière finale, « ma » Résolution fut adoptée avec seulement deux modifications mineures d'ordre rédactionnel.

Il se trouva que mon directeur, Martin Brasher, dirigeait la politique du Royaume-Uni en matière de faune sauvage, ce qui impliquait être responsable pour la CMS. Je savais qu'il était très favorable à la Convention. De retour au Royaume-Uni, j'allais le voir pour lui présenter ma Résolution.

Il y avait eu peu de temps avant un remaniement ministériel et nous avions un nouveau ministre de l'environnement jeune et enthousiaste, Jim Knight. Je savais qu'il cherchait de nouvelles initiatives que le Royaume-Uni pouvait piloter, alors je laissais la Résolution à Martin pour qu'il l'examine.

Quelques jours plus tard, Martin vint me voir et m'annonça qu'il avait demandé à un collègue de rédiger une proposition ministérielle tendant à ce que le Royaume-Uni finance une étude de faisabilité portant sur la mise en place d'un instrument sous l'égide de la CMS couvrant les rapaces migrateurs. Et vous connaissez la suite!

J'ai eu la chance de parcourir une cinquantaine de pays à la recherche d'oiseaux de proie, en particulier de faucons. J'ai donc eu l'occasion d'observer de très près l'immense beauté, le comportement incroyable et les spectaculaires capacités de vol de ce groupe d'oiseaux extraordinaires. Comme d'innombrables personnes dans le passé, j'ai trouvé ces oiseaux fascinants et j'ai rencontré de très nombreuses personnes qui ressentaient la même chose. Aussi suis-je complètement convaincu que nous devons vraiment faire tout ce qui est en notre pouvoir pour conserver ces oiseaux.

Le MdE Rapaces du PNUE/CMS fournit aux gouvernements, aux institutions, aux organismes, aux OIG, aux ONG et à d'autres parties intéressées le cadre nécessaire pour travailler ensemble avec le même objectif commun.

Par ce récit, j'ai voulu montrer que des changements vraiment importants peuvent se produire lorsque de nombreuses personnes ayant la même vision travaillent de concert.

Enfin, il appartient aux personnes présentes ici aujourd'hui d'apporter des changements positifs pour les oiseaux de proie d'Afrique et d'Eurasie. Il y a parmi nous dans cette salle des personnes très influentes, mais chacun d'entre nous a la faculté de prendre des initiatives qui, j'en suis certain, seront hautement bénéfiques à la conservation des 76 espèces couvertes par le MdE Rapaces.

Cette 1ère Réunion des Signataires représente une occasion unique pour nous tous, faisons donc en sorte d'en tirer le meilleur parti possible.

Je vous remercie de votre attention, et maintenant mettons-nous au travail!

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES RÉUNIONS DES SIGNATAIRES DU MdE RAPACES**

### **Article 1 – Champ d’application**

1. Le présent Règlement intérieur s’applique à la Réunion des Signataires du Mémoire d’Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proie Migrateurs d’Afrique et d’Eurasie, ci-après dénommé MdE, convoquée conformément aux dispositions du paragraphe 13 du MdE.
2. Dans la mesure où il est applicable, le présent Règlement intérieur régit *mutatis mutandis* les travaux de toutes les réunions organisées dans le cadre du MdE qui n’ont pas de mandat ou de règlement intérieur propre.

### **Article 2 – Réunions des Signataires**

1. Les Réunions des Signataires se tiennent une fois tous les trois ans, sauf si la Réunion des Signataires en décide autrement.
2. À chaque réunion, la Réunion des Signataires décide de la date, du lieu et de la durée de sa prochaine réunion.
3. À moins d’une offre d’un Signataire, la Réunion des Signataires est convoquée au siège de l’Unité de coordination ou un autre lieu d’affectation des Nations Unies en tenant compte du rapport coût/efficacité.
4. L’Unité de coordination notifie du lieu et de la date de chaque Réunion des Signataires au moins six mois avant le début prévu de la réunion. La notification comprend un délai pour la soumission des propositions à discuter à la réunion.
5. Les documents de la Réunion des Signataires sont disponibles au moins trente jours avant le début de la réunion.

### **Article 3 - Signataires**

1. Chaque Signataire du MdE (ci-après dénommé « le Signataire ») a la faculté de se faire représenter à la réunion par une délégation composée d’un Chef de délégation et d’un (ou de plusieurs) représentant(s) suppléant(s) et de conseillers au gré du Signataire.
2. Le Représentant d’un Signataire exerce les droits de vote dudit Signataire. En son absence, un Représentant suppléant du Signataire agit en lieu et place de celui-ci pour la totalité de ses fonctions.
3. Il peut arriver que des limites logistiques ou d’autre nature n’autorisent pas la présence de plus de trois délégués à la réunion. L’Unité de coordination en informe à l’avance les Signataires.

### **Article 4 – Observateurs**

1. L’Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et tout État non signataire du MdE sont habilités à être représentés à la réunion par des observateurs ayant le droit de participer mais pas de voter.

2. Les partenaires coopérants qui ont signé le MdE ont le droit de participer mais pas de voter.
3. Tout organe ou organisme possédant les qualifications techniques nécessaires en matière de protection, de conservation et de gestion des oiseaux de proie migrateurs, et qui a informé l'Unité de coordination de son souhait de se faire représenter à la réunion par des observateurs, est autorisé à le faire, sauf si un tiers au moins des Signataires ne s'y oppose. Une fois admis, ces Observateurs ont le droit de participer mais pas de voter.
4. Les organes et organismes qui souhaitent se faire représenter à la réunion par des observateurs doivent communiquer les noms de leurs représentants à l'Unité de coordination avant l'ouverture de la réunion.
5. Il peut arriver que des limites logistiques ou d'autre nature n'autorisent pas la présence de plus de deux observateurs d'un État, organe ou organisme non signataires. L'Unité de coordination en informe à l'avance les observateurs avant la réunion.

#### **Article 5 - Pouvoirs**

1. Le Chef de la délégation, tout représentant suppléant et autres membres de la délégation d'un Signataire doivent avoir reçu l'autorisation d'une autorité compétente, qu'il s'agisse du Ministre du Ministère faisant office de point focal pour le MdE ou d'un organe de niveau plus élevé, d'une autorité compétente de toute Organisation d'intégration économique régionale, permettant à la délégation de représenter le Signataire à la réunion et de voter.
2. Les pouvoirs comprennent : le titre complet et la date de la réunion ; une liste complète des représentants autorisés à représenter le Signataire et à traiter toutes les questions en précisant qui est le chef de la délégation ; la signature complète de l'autorité compétente comme indiqué ci-dessus et imprimé sur papier à en-tête, de préférence avec un cachet, qui doit indiquer clairement que les pouvoirs ont été émis par l'autorité compétente. Avant la réunion, l'Unité de coordination fournira un modèle de pouvoirs à titre d'exemple.
3. Les pouvoirs doivent être soumis dans leur forme originale à l'Unité de coordination dans les premières 24 heures de la réunion. Si les pouvoirs sont présentés dans une langue autre que l'une des deux langues de travail du MdE, ils doivent être accompagnés d'une traduction officielle en anglais ou en français.
4. Le Secrétariat, en consultation avec le Président ou le Vice-Président fait rapport à la Réunion des Signataires pour l'approbation finale. Dans l'attente d'une décision au sujet de leurs pouvoirs, les délégués sont provisoirement autorisés à participer aux travaux de la réunion.

#### **Article 6 – Secrétariat**

L'Unité de coordination assure les services de secrétariat durant la Réunion.

#### **Article 7 – Membres du Bureau**

À sa première séance plénière, la réunion nomme un Président et un Vice-Président.

#### **Article 8 – Places**

Les délégations sont placées conformément à l'usage aux Nations Unies, c'est-à-dire dans l'ordre alphabétique des noms officiels complets des Signataires en anglais.

## Article 9 – Quorum

La Réunion des Signataires ne peut avoir lieu en l'absence de quorum. Le quorum pour une Réunion des Signataires est constitué du quart des Signataires. Le quorum pour les séances plénières est constitué de la moitié des Signataires ayant délégation à la Réunion des Signataires.

## Article 10 – Orateurs

1. Le Président donne la parole aux orateurs suivant l'ordre dans lequel ces derniers ont demandé à prendre la parole, la priorité étant donnée aux Signataires, suivis par les États non-signataires de l'aire de répartition, les Partenaires coopérants et autres observateurs, selon cet ordre. Un représentant d'un Signataire ou un observateur ne peut prendre la parole que si le Président l'a invité à le faire et celui-ci peut rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.
2. Le Président peut, au cours d'une discussion lors de la réunion, proposer à la Réunion, *inter alia* :
  - a) Des limites de temps de parole pour les orateurs ;
  - b) Des limitations du nombre d'interventions des membres d'une délégation d'un Signataire ou d'observateurs sur un sujet ;
  - c) La clôture de la liste des orateurs ;
  - d) L'ajournement ou la clôture du débat sur un sujet particulier de la discussion ;
  - e) La suspension ou l'ajournement de la réunion.
3. Le Président, dans l'exercice de ses fonctions, reste sous l'autorité de la Réunion des Signataires.

## Article 11 – Motions d'ordre

Quelle que soit la question faisant l'objet du débat, un délégué représentant un Signataire peut présenter une motion d'ordre. Le Président devra se prononcer immédiatement sur celle-ci. Un délégué représentant un Signataire peut contester la décision du Président. Cette dernière est immédiatement mise au vote et la décision du Président est maintenue si elle n'est pas rejetée par la majorité des Signataires présents et votants.

## Article 12 – Vote

1. Les Signataires mettent tout en œuvre pour parvenir à un consensus sur toutes les questions de fond. Si malgré tous leurs efforts ils ne parviennent pas à atteindre un consensus, sous réserves du paragraphe 4 ci-dessus la décision sera prise en dernier recours à la majorité des deux-tiers des voix des Signataires présents. Pour les questions de procédure, le vote aura lieu à la majorité simple.
2. Sans préjudice des dispositions de l'Article 3, paragraphe 2, chaque représentant dûment accrédité, conformément à l'Article 5, dispose d'une voix. Les Organisations régionales d'intégration économique signataires du MdE doivent, en fonction de leurs compétences, exercer leur droit de vote avec un nombre de voix égal au nombre de leurs États membres signataires du MdE. Une Organisation régionale d'intégration économique n'exercera pas son droit de vote si ses États membres exercent le leur, et vice versa.
3. Le vote se déroule à mains levées. Le Président peut exceptionnellement demander un vote par appel nominal. Le vote par appel nominal a lieu dans l'ordre où sont placées les délégations.

4. Les décisions sur les questions financières et sur les amendements au MdE doivent être prises par consensus.

### **Article 13 – Comités et groupes de travail**

1. La Réunion peut mettre en place de tels comités et groupes de travail qui l'aideront autant que nécessaire dans l'exercice de ses fonctions.
2. À moins qu'il n'en soit décidé autrement, chaque comité et groupe de travail élit ses propres membres. En règle générale, les sessions des comités et les groupes de travail sont ouverts aux Signataires et aux observateurs à moins que le Président du comité ou du groupe de travail, à la demande d'un Signataire, n'en décide autrement.

### **Article 14 – Langues**

1. L'anglais et le français, les langues de travail du MdE, sont les langues de travail de la réunion. Les interventions faites dans une langue de travail sont interprétées dans l'autre langue de travail. Les documents officiels de la réunion sont rédigés dans les deux langues de travail.
2. Les délégués peuvent prendre la parole dans une langue qui n'est pas une des langues de travail à condition de fournir les services d'interprétation dans une langue de travail et l'interprétation dans l'autre langue de travail peut s'appuyer sur cette interprétation. Tout document soumis à l'Unité de coordination dans une langue autre qu'une langue de travail doit être accompagné d'une traduction appropriée dans l'une des langues de travail.
3. L'interprétation ne sera pas assurée durant les réunions des comités ou des groupes de travail, à moins que des ressources soient disponibles pour cela.

### **Article 15 – Comptes rendus et enregistrements**

Des comptes rendus de la Réunion des Signataires seraient distribués en anglais et français.

### **Article 16 – Amendements au MdE**

1. Le MdE (y compris les annexes) peut être amendé à toutes les sessions de la Réunion des Signataires.
2. Les propositions d'amendements ne peuvent être faites que par un ou plusieurs Signataires.
3. La procédure et le délai de soumission des amendements sont établis comme suit :
  - a) Le texte de toute proposition d'amendement, incluant sa justification, et si approprié ses arguments scientifiques, est transmis à l'Unité de coordination au moins 150 jours avant la Réunion des Signataires au cours de laquelle il sera examiné ;
  - b) L'Unité de coordination, dans un délai de 14 jours après réception, diffuse la proposition à tous les Signataires, et dans le cas d'amendements techniques, au Groupe consultatif technique (angl. TAG) ;
  - c) Les commentaires sur l'amendement proposé sont transmis à l'Unité de coordination jusqu'à 60 jours avant la Réunion des Signataires ;
  - d) L'Unité de coordination transmet aux Signataires tout commentaire reçu dès que possible après réception.

**Article 17 – Entrée en vigueur du Règlement intérieur**

Le présent Règlement intérieur entre en vigueur dès son adoption. La Réunion des Signataires adopte les amendements proposés au présent Règlement intérieur par voie de consensus.

**Article 18 – Autorité**

En cas de conflit entre une disposition du présent Règlement intérieur et une disposition du MdE, c'est le MdE qui prévaut.

## **Mandat du Groupe consultatif technique du Mémorandum d'Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proie Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces)**

### **Objectif et principales tâches**

1. L'objectif du Groupe consultatif technique (angl. TAG) est d'aider les Signataires à mettre en œuvre efficacement le MdE Rapaces, y compris le Plan d'action.
2. Les membres du TAG remplissent leurs tâches à titre personnel en qualité de spécialistes plutôt qu'en tant que représentants de gouvernements ou d'organisations auxquels ils pourraient aussi être affiliés.
3. L'Unité de coordination du MdE Rapaces a pour tâche de recevoir et de transmettre les demandes adressées par les Signataires au TAG pour avis.
4. Les principales tâches du TAG sont les suivantes :
  - a) Fournir des avis d'experts, des informations et formuler des recommandations pour la mise en œuvre du MdE Rapaces, aux Signataires et à l'Unité de coordination, selon les besoins ;
  - b) Analyser, si nécessaire, les avis scientifiques et les évaluations et formuler des recommandations, en particulier concernant le contenu des Annexes I, II et III dans le Plan d'action du MdE Rapaces ;
  - c) Fournir des commentaires sur toute proposition d'amendement du texte du MdE ayant un contenu technique ;
  - d) Préparer un rapport écrit de ses activités dans le cadre de l'exécution de son plan de travail pour chaque session de la Réunion des Signataires, rapport qui doit être soumis à l'Unité de coordination au moins 60 jours avant la réunion ; et,
  - e) S'acquitter de toute autre tâche que la Réunion des Signataires pourrait lui confier.

### **Taille et composition du TAG**

5. Le TAG est constitué de personnes intervenant à titre personnel et en qualité de spécialistes dans les domaines de la recherche, de la conservation et/ou de la gestion des rapaces. En nommant des personnes au TAG, la Réunion des Signataires doit s'efforcer d'assurer un équilibre entre les différents domaines de compétences, notamment au regard des avis d'experts qu'ils auront à fournir et de la nécessité de représentation des régions géographiques ayant peu de Signataires.
6. Le Groupe se compose de :
  - a) Dix personnes nommées par les Signataires provenant des quatre principales régions géopolitiques par le MdE Rapaces, à savoir : Afrique<sup>1</sup> (sauf l'Afrique du Nord) – trois représentants ; Asie<sup>2</sup> – deux représentants ; Europe<sup>3</sup> – trois représentants ; et Moyen-Orient et Afrique du Nord<sup>4</sup> – deux représentants ;

- b) Jusqu'à cinq autres experts ;
- c) Une personne nommée par BirdLife International – l'Autorité nommée par l'UICN pour les oiseaux.
- d) Afin de promouvoir les synergies et la coopération, des observateurs du Comité sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie, du Plan d'action de la CMS sur les oiseaux terrestres, ainsi que les Partenaires coopérants pourront participer au TAG à leurs propres frais.

7. Le Président du TAG peut également inviter quelques autres spécialistes à participer aux réunions en vue d'apporter des compétences spécifiques supplémentaires qui ne sont pas représentées au sein du TAG, lorsque cela est utile pour recueillir un avis demandé par la Réunion des Signataires.

#### **Critères et caractéristiques des candidats au TAG**

8. Les candidats aux fonctions de membres du TAG doivent :
- a) Avoir des capacités de travail en réseau avec d'autres spécialistes impliqués dans la recherche, la conservation et/ou la gestion des rapaces et de leurs habitats au niveau local, national et international, et avoir fait preuve d'un engagement dans de tels réseaux d'experts ; et/ou
  - b) Avoir une expérience et une expertise largement reconnues sur un ou plusieurs aspects de la recherche, la conservation et/ou la gestion des rapaces et de leurs habitats, notamment sur les aspects concernés par les tâches identifiées par la Réunion des Signataires comme faisant partie des futurs travaux du TAG ;
  - c) Avoir une expérience de travail avec des spécialistes des rapaces au niveau local, national et international ;
  - d) Avoir plein accès au courrier électronique ainsi qu'aux systèmes d'information et de communication par internet, au travers desquels le travail intersession du TAG se déroulera ; et
  - e) S'engager à effectuer le travail requis par le TAG avec le soutien, si nécessaire, de l'organisation ou de l'institution membre.

#### **Présentation des candidatures et nomination**

9. Entre la MoS1 à la MoS2, la procédure suivante s'applique :
- a) Les Signataires soumettent les candidatures aux fonctions de membres du TAG intérimaire à l'Unité de coordination avant le 28 février 2013, comprenant des informations détaillées sur l'expérience professionnelle et l'expertise des candidats (par ex. Curriculum vitae) ;
  - b) Un panel comprenant l'Administrateur de Programme et le Coordonnateur exécutif de l'Unité de coordination, le Président de la 1<sup>e</sup> Réunion des Signataires et le Secrétaire exécutif de la CMS sélectionnent les membres ayant une expertise régionale et autre pour siéger au TAG intérimaire basé sur un juste équilibre de connaissances régionales et autres expériences, et en lien avec les tâches indiquées comme prioritaires par la Réunion des Signataires (annexe) ;
  - c) Les membres du TAG intérimaire siègent jusqu'à la 2<sup>e</sup> Réunion des Signataires à partir de laquelle les procédures précisées au paragraphe 10 s'appliqueront ; et
  - d) Les procédures concernant le TAG intérimaire, une fois établi, seront par ailleurs les mêmes que pour le TAG établi lors de la 2<sup>e</sup> Réunion des Signataires comme le souligne le présent Mandat.
10. À partir de la 2<sup>e</sup> Réunion des Signataires, la procédure suivante s'appliquera :
- a) Chaque Signataire peut désigner un individu (indépendamment de sa nationalité) candidat aux fonctions de représentant régional du TAG conformément au paragraphe 5,

- b) Les candidatures à tout siège vacant doivent être présentées par écrit à l'Unité de coordination au moins 180 jours avant la Réunion des Signataires, et comprendre des renseignements détaillés sur l'expérience professionnelle et l'expertise des candidats (par ex. un curriculum vitae).
- c) Les représentants régionaux et autres experts sont nommés par la Réunion des Signataires sur recommandation du Panel qui doit comprendre le Président et le Vice-Président actuel du TAG, ainsi que l'Administrateur de Programme et le Coordonnateur exécutif de l'Unité de coordination. Le Panel est présidé par le Président du TAG.

11. Les membres du TAG exercent leurs fonctions pendant deux Réunions ordinaires des Signataires et exceptionnellement peuvent être nommés pour un troisième mandat, si la Réunion des Signataires en décide ainsi.

12. L'Unité de coordination informe les Signataires et les partenaires coopérants si un siège devient vacant suite à l'expiration d'un mandat ou pour une autre raison, par exemple après une démission volontaire.

13. Si un siège devient vacant durant la période intersessions, le Président du TAG peut proposer aux Signataires un remplacement. La proposition est communiquée aux Signataires de la région concernée par l'Unité de coordination et est accompagnée des mêmes renseignements sur l'expérience professionnelle du candidat que pour une candidature ordinaire. En l'absence de toute objection de la part des Signataires de la région concernée, dans un laps de 30 jours après la communication donnée par l'Unité de coordination, la nomination provisoire sera considérée acceptée et prendra effet immédiatement. Si un Signataire soulève une objection, la procédure est répétée, s'il y a lieu, jusqu'à ce qu'un candidat acceptable soit identifié. Le mandat de la personne nommée provisoirement prend fin à l'issue de la prochaine Réunion des Signataires, à moins qu'elle ne soit de nouveau désignée par la Réunion des Signataires en application du paragraphe 11.

### **Membres du TAG**

14. Le TAG choisit parmi ses représentants régionaux un Président et un Vice-Président qui sont le principal point de contact entre le TAG et l'Unité de coordination.

15. Le Président du TAG participe aux Réunions des Signataires, et peut aussi prendre part, si le financement le permet, aux réunions des accords et organisations connexes et associés que les Signataires jugent en rapport avec les activités du MdE Rapaces. Les autres membres du TAG ont la faculté de participer en tant qu'observateurs aux Réunions des Signataires.

16. Le Président du TAG coordonne la production du rapport sur les travaux du groupe à chaque session de la Réunion des Signataires en application du paragraphe 4d ci-dessus.

17. Le Vice-Président aide le Président dans l'exercice de ses fonctions et préside les réunions en son absence.

### ***Modus operandi***

18. Afin de mener ses activités de manière efficace et de réduire les coûts, le TAG travaille par voie électronique chaque fois que possible.

19. En cas de besoin, et si le budget le permet, des réunions du TAG en face-à-face sont convoquées par le Président du Groupe en consultation avec l'Unité de coordination et, dans la mesure du possible, sont accueillies par un Signataire du MdE Rapaces. Lorsque cela est faisable et nécessaire, la participation aux

réunions du TAG peut également être organisée par téléconférence ou grâce aux systèmes de conférence par internet.

20. La convocation de réunions du TAG, avec indication de la date et du lieu, est envoyée à tous les membres du Groupe par l'Unité de coordination au moins 60 jours à l'avance.

21. Les recommandations du TAG sont adoptées au consensus, à moins qu'un vote soit requis par le Président ou par trois membres.

22. Un compte-rendu de chaque réunion du TAG est préparé par l'Unité de coordination dès que possible, et est communiqué à tous les membres, diffusé auprès des Signataires, et mis en ligne sur le site web du MdE.

23. Les documents de chaque réunion du TAG sont distribués à ses membres par l'Unité de coordination au moins 30 jours avant l'ouverture de la réunion. À la discrétion du Président, des documents peuvent exceptionnellement être acceptés après les délais impartis, mais pas plus tard que deux semaines avant la réunion. Les documents sont distribués par voie électronique.

---

<sup>1</sup> L'Afrique comprend les 46 pays suivants (17 Signataires): **Afrique du Sud, Angola**, Bénin, Botswana, Burkina Faso, **Burundi**, Cameroun, Cap-Vert, Comores, **Congo**, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gabon, **Gambie, Ghana, Guinée**, Guinée-Bissau, **Guinée équatoriale, Kenya**, Lesotho, Libéria, **Madagascar**, Malawi, **Mali**, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, **Niger**, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, **République démocratique du Congo**, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, **Sénégal**, Seychelles, Sierra Leone, **Somalie**, Swaziland, **Tchad, Togo**, Zambie et Zimbabwe.

<sup>2</sup> L'Asie comprend les 15 pays suivants (3 Signataires): Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Kazakhstan, Kirghizistan, **Mongolie, Népal**, Ouzbékistan, **Pakistan**, République populaire de Chine, Sri Lanka, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie.

<sup>3</sup> L'Europe comprend les 49 pays suivants et l'**Union européenne** (17 Signataires): Albanie, **Allemagne**, Andorre, **Arménie**, Autriche, Azerbaïdjan, Belarus, **Belgique**, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Cité du Vatican, Croatie, **Danemark (y compris les Îles Féroé et le Groenland)**, Espagne (y compris les Îles Canaries), Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, **Finlande (y compris les Îles Åland)**, **France (y compris Mayotte et La Réunion)**, Géorgie, Grèce, **Hongrie**, Irlande, Islande, Israël, **Italie**, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, **Luxembourg**, Malte, **Monaco**, Monténégro, **Norvège (y compris les Îles Svalbard et Jan Mayen)**, **Pays-Bas**, Pologne, **Portugal**, République de Moldova, République tchèque, **Roumanie, Royaume-Uni (y compris Jersey, Guernesey, l'Île de Man, Gibraltar et les zones de souveraineté à Chypre)**, Saint-Marin, Serbie, **Slovaquie**, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine.

<sup>4</sup> Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord comprennent les 20 pays suivants (5 Signataires): Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, **Djibouti**, Égypte, **Émirats arabes unis**, Iran, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, **Maroc**, Oman, Qatar, République arabe syrienne, **Soudan**, Territoires sous autorité palestinienne, Tunisie et **Yémen**.

Note : Les **Signataires** du MdE Rapaces (au 1<sup>er</sup> janvier 2013) sont indiqués en caractères gras.

\* \* \*

## Annexe

### Priorités pour le TAG intérimaire jusqu'à la seconde Réunion des Signataires

Le TAG intérimaire développera le programme de travail du TAG lors de sa première réunion, ou alors au cours des 12 mois qui suivront son établissement.

Le programme de travail du TAG intérimaire devra, *inter alia*, inclure les problématiques suivantes en tant que priorités, et pour lesquelles des conclusions – en fonction des ressources et du temps disponibles – devront être présentées à la 2<sup>e</sup> Réunion des Signataires pour examen par les Signataires.

#### MdE – (Activité 1: Amélioration de la protection)

1. Analyser le contenu de l'Annexe 1 (espèces) et le Tableau 3 (sites) du MdE, et plus particulièrement :
  - a) Examiner les espèces figurant ou susceptibles de figurer à l'Annexe 1, au regard des changements de leur statut ;
  - b) Examiner le statut actuel des espèces de l'Annexe 1 placées en Catégorie 2 ;
  - c) Examiner le statut actuel des espèces de l'Annexe 1 placées en Catégorie 3, mais susceptibles d'être placées en Catégorie 2 sur la base des tendances au déclin de leur population mondiale ;
  - d) Suite aux consultations avec les Signataires, faire des recommandations quant à la mise à jour du Tableau 3 du Plan d'Action établissant la liste des sites d'importance internationale pour les rapaces ;
  - e) Examiner la couverture géographique de l'Annexe 2 du MdE ;
  - f) Examiner la définition du terme « migrateur » tel qu'utilisé par le MdE, et émettre des recommandations ; et
  - g) Développer un formulaire simple et des conseils qui pourraient être utilisés par les Signataires pour soumettre les informations relatives au possible changement de statut de certaines espèces dans le contexte du MdE et de son Plan d'Action.
2. Examiner et faire des recommandations sur les questions de taxonomie et de nomenclature des rapaces, en lien avec l'inscription d'espèces sur les listes du MdE, et en tenant compte de la Résolution CMS 10.13 et de la volonté d'harmoniser les approches entre les Accords environnementaux multilatéraux.

#### Menaces – (Activité 2 : Protéger et/ou gérer les sites et voies de migration importants)

3. Évaluer et examiner les menaces pesant sur les espèces de l'Annexe 1 et émettre des recommandations sur des mesures appropriées pour atténuer ces problèmes.
4. Examiner le besoin d'orientation pour des mesures spécifiques aux rapaces et portant sur la réintroduction d'espèces, ainsi que toute opportunité pour des coopérations internationales, en vue de possibles programmes de réintroduction.
5. Évaluer la connaissance des sites clés le long des voies de migration des rapaces - zones de nidification, haltes migratoires, sites d'alimentation pendant la migration, principaux goulets migratoires et sites de dispersion - et émettre des recommandations sur les lacunes dans les informations actuelles, la façon dont celles-ci pourraient être comblées, et les approches appropriées pour la conservation et la gestion de ces sites critiques.
6. Sur la base des informations existantes concernant les impacts sur les rapaces des collisions et électrocutions liées aux lignes électriques (Résolution CMS 10.11), a) examiner et échanger des informations avec les Signataires quant aux bonnes pratiques d'atténuation, et b) fournir des

recommandations pratiques quant aux meilleurs moyens de collaborer avec les secteurs de la production et de la distribution d'énergie pour réduire ces impacts.

7. Examiner les orientations relatives à l'atténuation des impacts négatifs des autres secteurs de production énergétique (par ex. éolien et solaire), et a) fournir un guide des orientations disponibles, et b) faire des recommandations pour toute orientation supplémentaire.
8. Fournir des recommandations sur les approches permettant d'appréhender les persécutions illégales, incluant de façon non-exhaustive :
  - a) La valeur des technologies telles que les suivis aux rayons x et les méthodes de radiopistage électroniques, en tant que méthodes pouvant permettre d'évaluer l'ampleur et la localisation de sites touchés par une forte persécution ;
  - b) Les approches possibles de résolution des conflits – lorsque des conflits entre différentes parties semblent être le principal moteur de l'abattage illégal ; et
  - c) Les approches possibles pour traiter le problème de la persécution lorsque l'abattage illégal s'apparente à une pratique ancienne incluant des éléments culturels.

#### **Empoisonnement – (Activité 4 : Sensibiliser aux problèmes rencontrés par les rapaces et aux mesures nécessaires à leur conservation)**

9. Apporter une expertise technique sur les rapaces et les empoisonnements au Groupe de travail de la CMS sur les empoisonnements (Résolution 10.26 de la CMS).
10. Faire des recommandations sur les priorités en matière de sensibilisation sur les besoins de conservation des rapaces, à l'attention a) du public, et b) des secteurs dont les activités ont des impacts sur les rapaces ; et sur la manière dont le MdE peut au mieux les influencer.

#### **Orientation – (Activité 5 : Suivre les populations de rapaces, mener des recherches sur leur conservation et prendre les mesures correctrices appropriées)**

11. Faire des recommandations sur la nécessité de disposer de méthodes standardisées communes, issues d'une analyse des expériences nationales et des meilleures pratiques, afin de :
  - a) Estimer la taille des populations de rapaces ;
  - b) Mettre en œuvre le suivi des populations et des patterns de migration ; et
  - c) Évaluer les menaces, les actions actuelles de conservation (incluant les désignations existantes de sites protégés), l'état de conservation des habitats, et par conséquent les besoins supplémentaires de mesures de gestion et de protection sur les sites importants.
12. Émettre des recommandations sur les mécanismes appropriés pour le partage de données relatives aux rapaces, pour une meilleure mise en œuvre des objectifs du MdE.

#### **Rapports (Activité 6 – Mesures de soutien)**

Conseiller la Réunion des Signataires et l'Unité de coordination sur la question de l'intégration des rapports nationaux au processus de planification stratégique du MdE, afin d'apporter des évaluations des mises en œuvre nationales.

### Partenaires coopérants

1. Toute organisation intergouvernementale, internationale ou nationale et non-gouvernementale souhaitant s'associer au Mémorandum d'Entente (MdE) à travers sa signature en tant que Partenaire coopérant, peut, à tout moment, envoyer une manifestation d'intérêt à l'Unité de coordination.
2. Les manifestations d'intérêt doivent être signées par le responsable de l'organisation, contenir des informations sur les objectifs et les travaux de l'organisation, et indiquer le type de contribution, financière ou autre, qui sera faite pour appuyer la mise en œuvre du MdE.
3. L'Unité de coordination examinera chaque expression d'intérêt complète, et, dans les 30 jours à compter de la date de réception, diffusera une recommandation aux Signataires. Si aucune objection n'est émise par les Signataires dans les 30 jours à compter de la date de la communication, l'organisation sera invitée à signer le MdE en tant que Partenaire coopérant, et l'Unité de coordination prendra les dispositions nécessaires à la signature.
4. Si des objections sont reçues d'un ou plusieurs Signataires, l'Unité de coordination inclura la question à l'ordre du jour de la prochaine Réunion des Signataires, pour décision.
5. Les rôles des Partenaires coopérants pourraient être les suivants :
  - Soutenir activement et promouvoir la mise en œuvre du MdE et ses objectifs, et plus particulièrement le Plan d'action. Cela peut, par exemple, se traduire par des publications, des activités de sensibilisation, des projets de conservation, des programmes de recherche et/ou de la promotion du MdE dans les forums concernés ;
  - Faire part à chaque MoS des activités menées en collaboration et/ou en soutien au MdE, et notamment celles concernant le Plan d'action ;
  - Envisager d'établir des plans de travail ou des projets conjoints ou en collaboration avec les Signataires et/ou l'Unité de coordination ;
  - Participer aux sessions de la Réunion des Signataires en tant qu'observateur.

### Liste récapitulative des principaux résultats de la 1ère Réunion des signataires du MdE Rapaces

La Réunion:

1. a accueilli deux nouveaux signataires, le Niger et la Somalie, ce qui porte le nombre de Signataires à 43, plus trois Partenaires coopérants.
2. a adopté un règlement intérieur simple et concis (Annexe IV du présent rapport), incluant des arrangements pour les réunions futures des Signataires et des procédures d'amendement du Texte du MdE et des Annexes.
3. a accepté l'offre de l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi, au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis, d'établir l'Unité de coordination pour le MdE Rapaces au sein du Bureau PNUE/CMS à Abou Dhabi.
4. a adopté une procédure pour sélectionner et accepter des Partenaires coopérants comme Signataires du MdE Rapaces, qui précise également leur rôle et leurs responsabilités (Annexe VI du présent rapport).
5. a créé un Groupe consultatif technique (TAG) chargé d'aider à la mise en œuvre du MdE Rapaces; a adopté un mandat pour ce Groupe; a adopté une procédure provisoire de nomination et de sélection des membres du Groupe consultatif technique afin qu'il puisse être créé et commencer à travailler et a défini les tâches dont le Groupe devra s'acquitter (Annexe V du présent rapport).
6. s'est assurée que les Signataires s'engagent à élaborer une stratégie nationale ou régionale et à la soumettre à l'Unité de coordination dans un délai de 18 mois (soit en juin 2014 au plus tard).
7. est convenue d'une procédure selon laquelle l'Unité de coordination élaborera une série de propositions de projets chiffrées qu'elle diffusera chaque année en vue d'obtenir un soutien financier des Signataires ou d'autres parties.
8. a appuyé une proposition de l'Unité de coordination consistant à étudier comment s'assurer d'un soutien en nature de la part des Signataires et autres sous la forme de prêts de personnel pour de brèves périodes.
9. a fait sienne la Résolution 10.11 de la CMS sur les lignes électriques et les oiseaux migrateurs et a invité instamment les Signataires ainsi que les États de l'aire de répartition non signataires à appliquer les Directives et autres mesures décrites dans la Résolution.
10. a suscité un intérêt et un soutien parmi les Signataires en faveur de la tâche entreprise par le Groupe de travail de la CMS visant à réduire le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs.
11. est convenue de principes de base et d'un calendrier pour les rapports nationaux sur la mise en œuvre du MdE Rapaces et a chargé le TAG d'élaborer un modèle approprié (y compris l'intégration future dans le Système de rapport en ligne de la CMS/AEWA).
12. a suscité un intérêt et un soutien accrus parmi les Signataires afin que l'Unité de coordination poursuive ses efforts notamment pour superviser le Groupe de travail sur le Faucon sacre en vue d'élaborer un Plan d'action mondial pour le Faucon sacre, mettre en place un Plan d'action international par espèce pour le Faucon concolore et travailler en collaboration avec la Société bulgare de protection des oiseaux dans le but de renforcer les activités de conservation du Vautour percnoptère.